



Journée de
lancement de
l'élaboration du
Programme
Régional
d'Efficacité
Énergétique
(PREE)

OUVERTURE

Alain ROUSSET

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Secrétaire général pour les affaires régionales

Lionel POITEVIN

Directeur régional de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine

Le programme de la journée

Une matinée pour s'inspirer

- 10h15** Un programme régional pour l'efficacité énergétique pour la Nouvelle-Aquitaine, **pourquoi et comment ?**
- 11h00** Le bâtiment en Nouvelle-Aquitaine : **Etat des Lieux**
- 11h20** Quelle efficacité des **outils au service de la rénovation** énergétique du bâtiment en Nouvelle-Aquitaine
- 12h05** **Et ailleurs**, quelles dynamiques pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments ?

Un déjeuner pour échanger

Cocktail Déjeunatoire

Une après-midi pour contribuer

- 14h00** **Ateliers contributifs** à l'élaboration du PREE
- 16h00** **Conclusion** de la journée

Un programme régional pour l'efficacité énergétique pour la Nouvelle-Aquitaine, pourquoi et comment ?

Éric TIBI

Adjoint du Département Construction – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Béatrice CHASSAING

Directrice de l'Energie et du Climat – Région Nouvelle-Aquitaine

Véronique BOZZO

*Direction de l'Energie et du Climat, Responsable Service Transition
Énergétique des Territoires – Région Nouvelle-Aquitaine*

Cécile MAUPEU

*Idées Communes, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
pour la rédaction du PREE*

Rappel des objectifs nationaux en matière de rénovation énergétique du bâtiment et cadre légal du PREE

Éric TIBI

*Adjoint du Département Construction – DREAL
Nouvelle-Aquitaine*

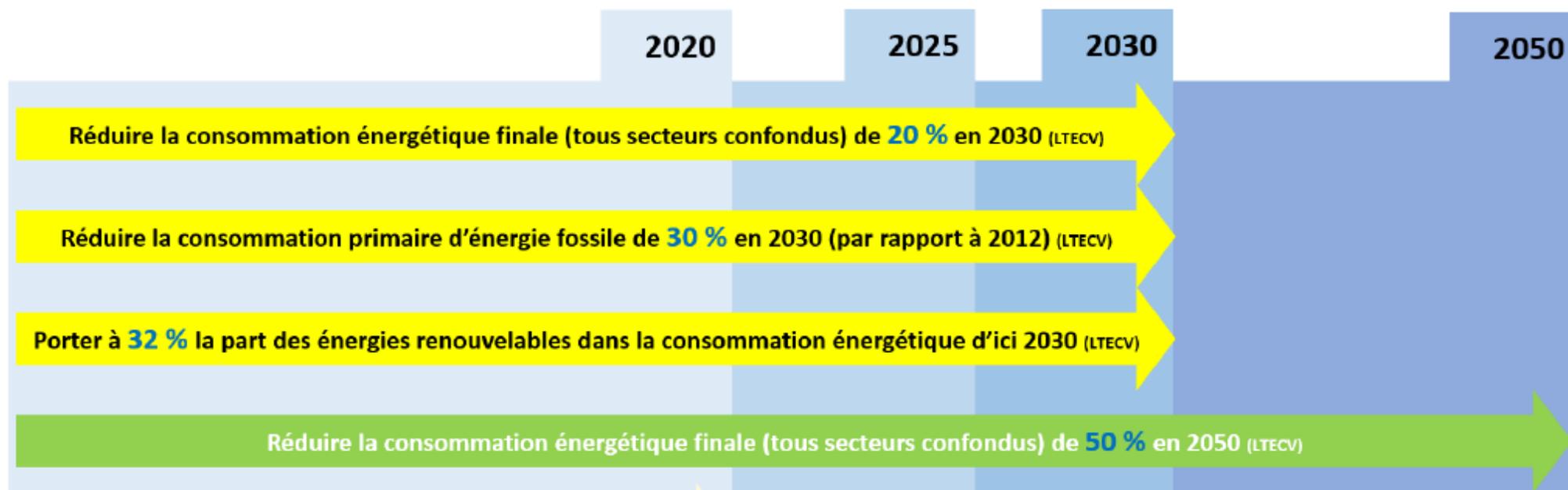
POURQUOI LE PREE ?

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Lutter contre la précarité énergétique

QUELS DISPOSITIFS NATIONAUX ?

- Loi transition énergétique pour la croissance verte
(17 août 2015)
- Programmation pluriannuelle de l' énergie
(25 janvier 2019)
- Stratégie nationale bas carbone
(6 décembre 2018)
- Plan de Rénovation énergétique des bâtiments
(26 avril 2018)

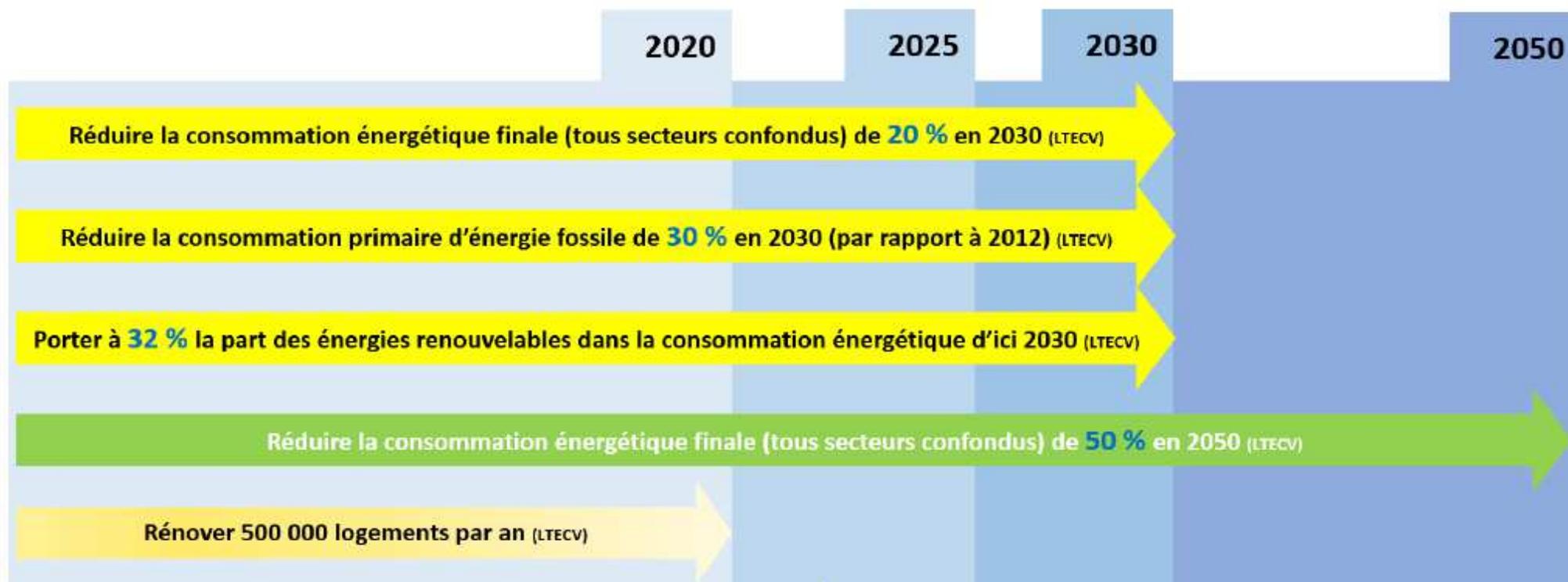
LES OBJECTIFS



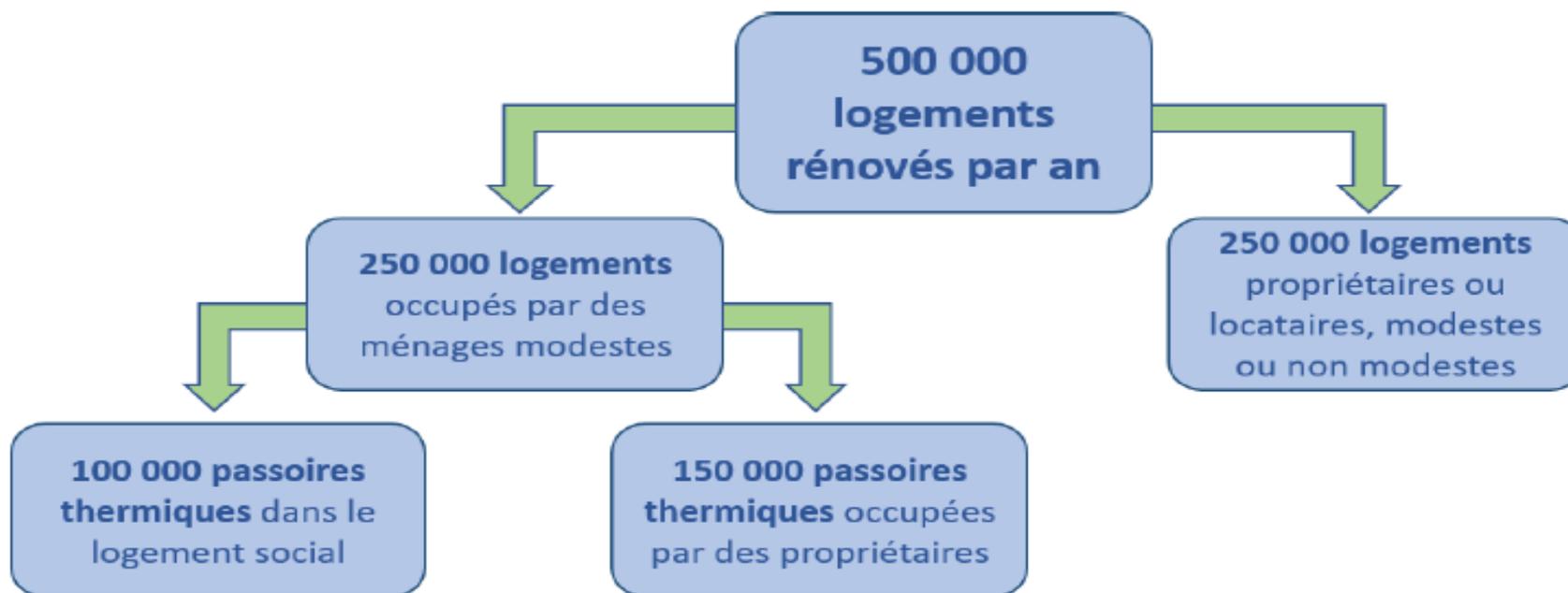
LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS: UN ENJEU ET UN LEVIER

- Le secteur du bâtiment représente
 - 45 % de la consommation d'énergie finale
 - 27 % des émissions de gaz à effet de serre
 - 7 millions de logements sont mal isolés

LES OBJECTIFS



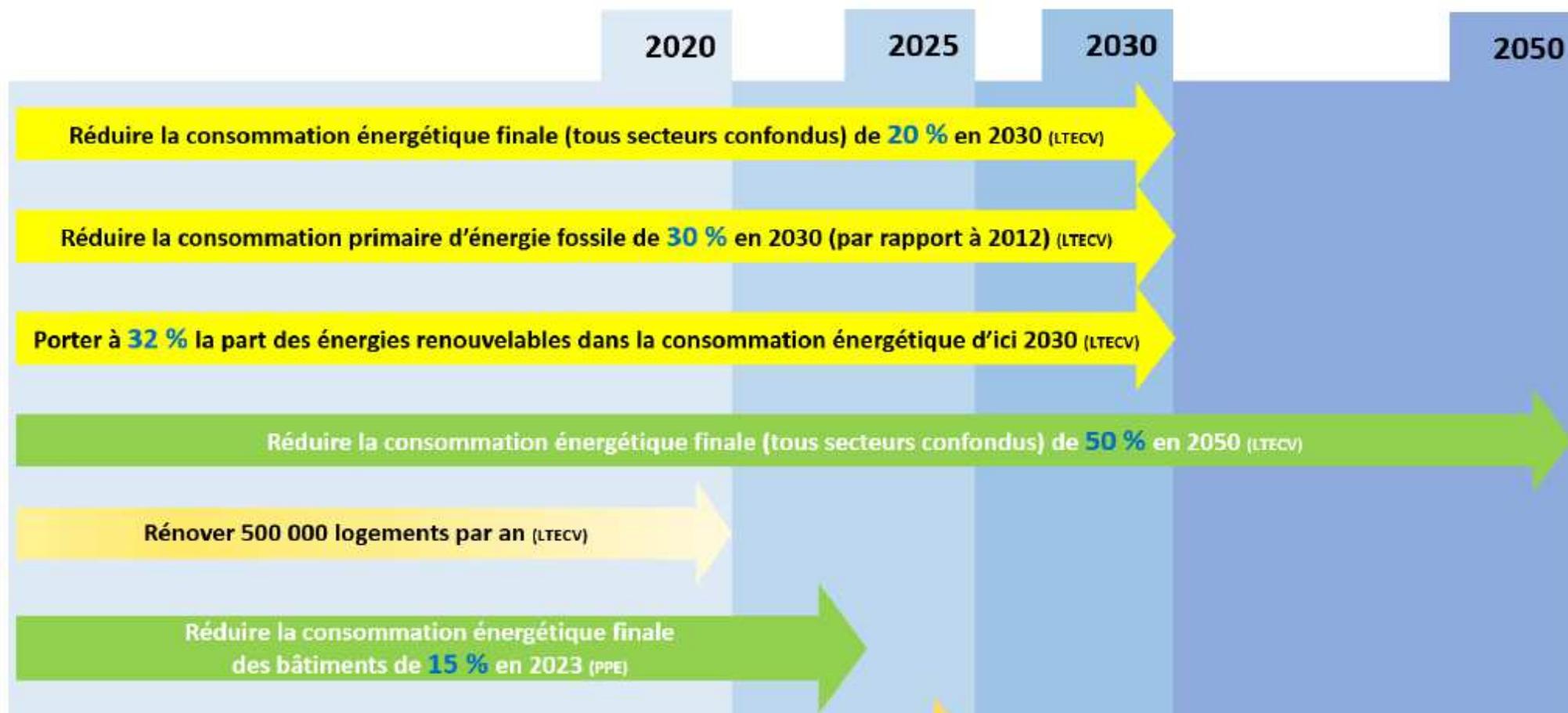
OBJECTIF SOCIAL DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



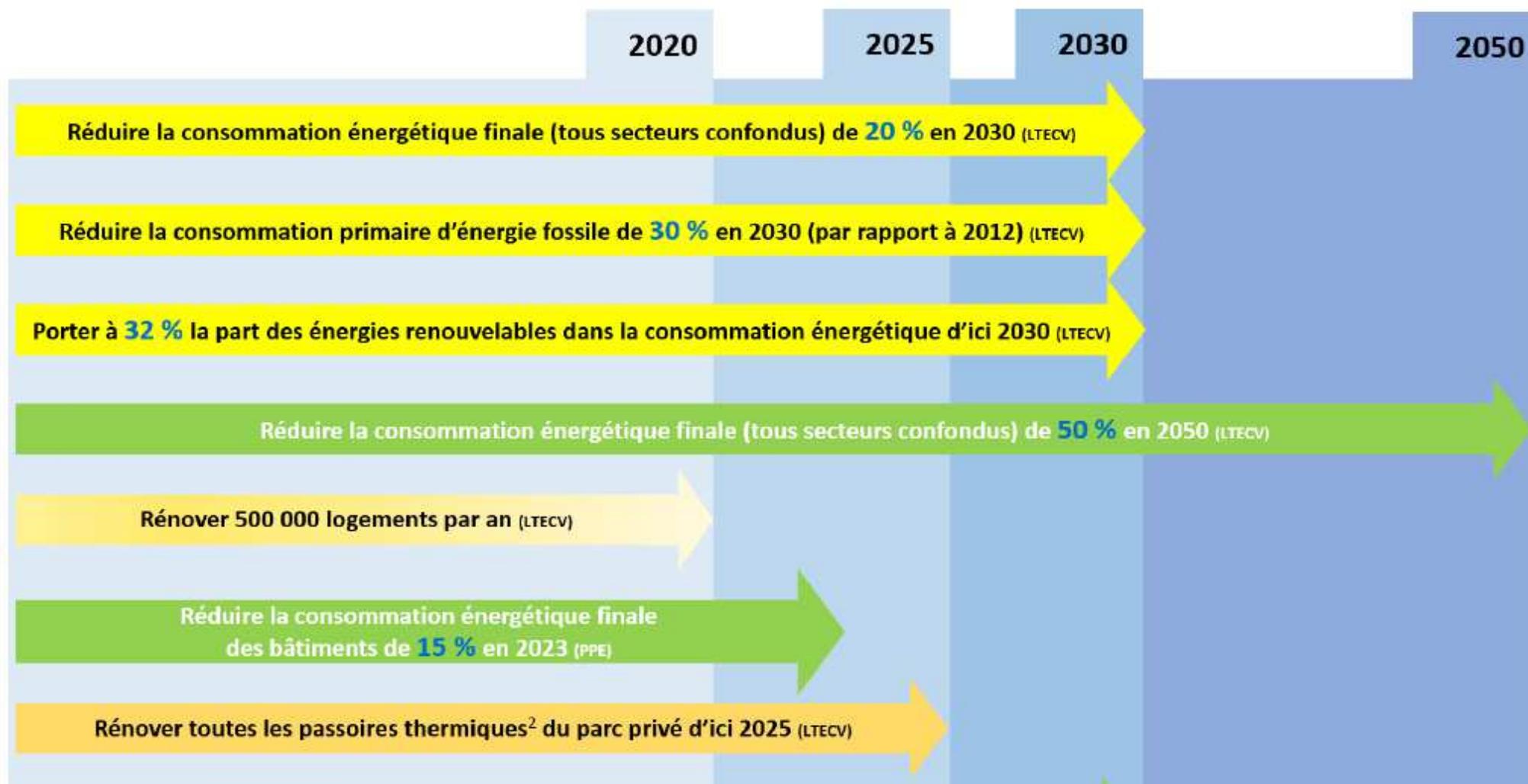
POUR LE LOGEMENT PRIVÉ ET PUBLIC

- Objectif de rénovation par l'ANAH et le programme Habiter Mieux de **75 000 logements/an**; **1,2 Md€ mobilisés** dans le cadre du grand plan d'investissement (GPI)
- **35 000 éco-prêts/an** aux ménages modestes et **6 500** pour les copropriétés
- **3 Md€ mobilisés** via le GPI pour rénover en 5 ans **500 000 passoires thermiques** du parc social

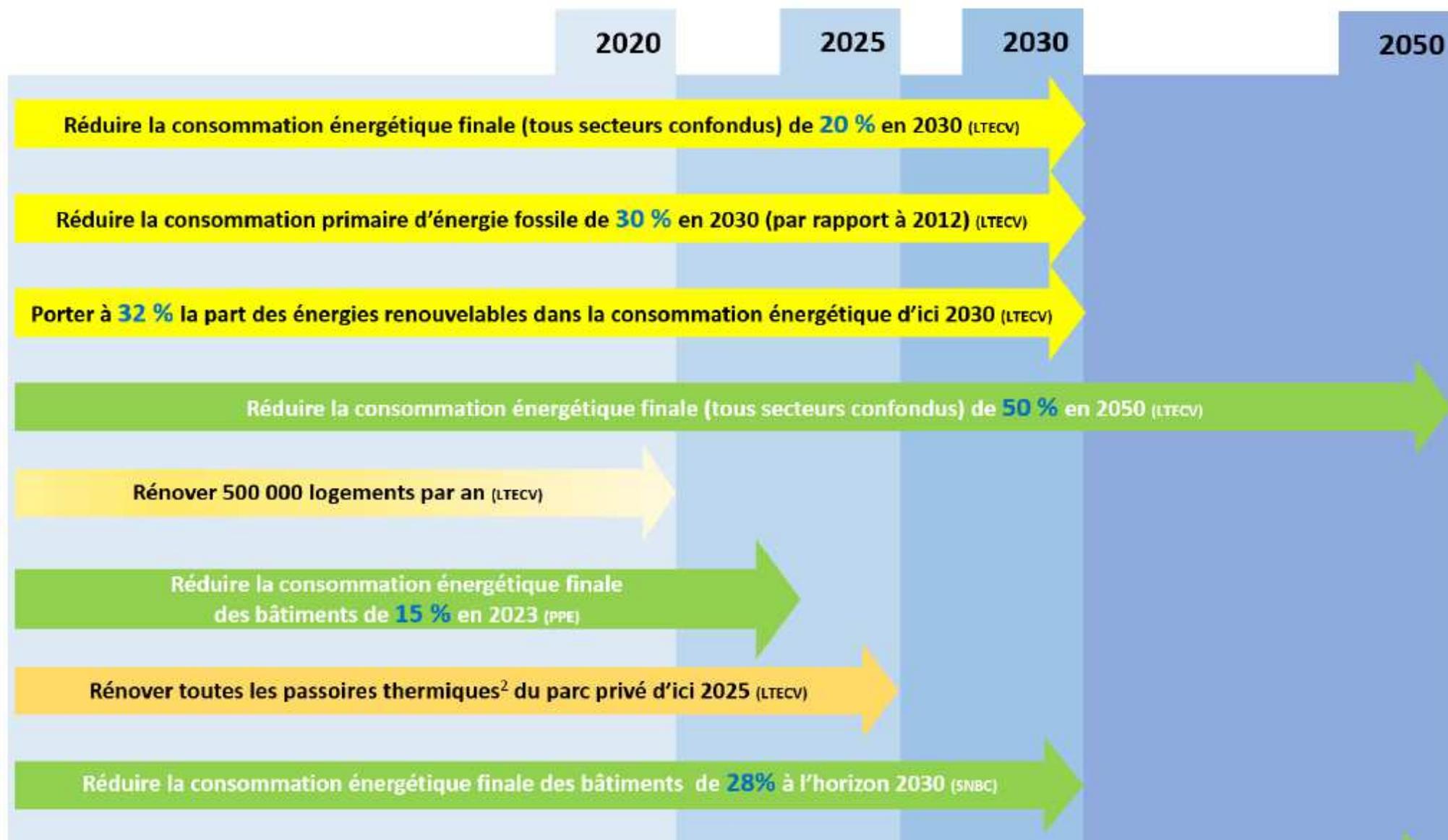
LES OBJECTIFS



LES OBJECTIFS



LES OBJECTIFS



POUR LE TERTIAIRE

- Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires
 - 1 Md€ du GPI pour la rénovation des cités administratives de l'État,
 - 3 Md€ mobilisés par l'État et la Caisse des Dépôts et consignation pour les projets de rénovation des collectivités
- Loi ELAN
 - de – 40 % en 2030 à – 60 % en 2050

LES OBJECTIFS

2020

2025

2030

2050

Réduire la consommation énergétique finale (tous secteurs confondus) de **20 %** en 2030 (LTECV)

Réduire la consommation primaire d'énergie fossile de **30 %** en 2030 (par rapport à 2012) (LTECV)

Porter à **32 %** la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique d'ici 2030 (LTECV)

Réduire la consommation énergétique finale (tous secteurs confondus) de **50 %** en 2050 (LTECV)

Rénover 500 000 logements par an (LTECV)

Réduire la consommation énergétique finale des bâtiments de **15 %** en 2023 (PPE)

Rénover toutes les passoires thermiques² du parc privé d'ici 2025 (LTECV)

Réduire la consommation énergétique finale des bâtiments de **28%** à l'horizon 2030 (SNBC)

Rénover l'ensemble du parc de bâtiments au niveau Bâtiment basse consommation¹ d'ici 2050 (LTECV)

LE PREB



PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS

12 ACTIONS



4 AXES

Axe 1

Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale avec des objectifs clairs, des données accessibles et un pilotage associant tous les acteurs

Axe 2

Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique

Axe 3

Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires, en particulier du parc public

Axe 4

Accélérer la montée en compétence et les innovations de la filière de la rénovation des bâtiments



**STRATÉGIE FRANÇAISE
POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT**

Présentation de la programmation pluriannuelle
de l'énergie et de la stratégie nationale bas carbone

**PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Article 188

LE PREE : QUEL RÔLE DES ACTEURS ?

- La Région :

- est « l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique »
- doit veiller à « l'adéquation de l'offre de formation initiale aux besoins des entreprises » (en termes de réponses techniques à la transition énergétique dans le domaine de la construction/réhabilitation).
- doit « favoriser, à l'échelon des établissements publics de coopération intercommunale » :
 - l'implantation de « plateformes territoriales de la rénovation énergétique » (PTRE, telles que mentionnées à l'article L. 232-2 du code de l'énergie)
 - la lutte « contre la précarité énergétique en matière de logement » (application de l'article L. 232-1 du code de l'énergie)

- Élaboré par la Région et approuvé par le Préfet de Région

PREE, les objectifs régionaux en matière de rénovation énergétique du bâtiment

Béatrice CHASSAING

*Directrice de l'Energie et du Climat – Région
Nouvelle-Aquitaine*

Véronique BOZZO

*Direction de l'Energie et du Climat, Responsable
Service Transition Energétique des Territoires –
Région Nouvelle-Aquitaine*



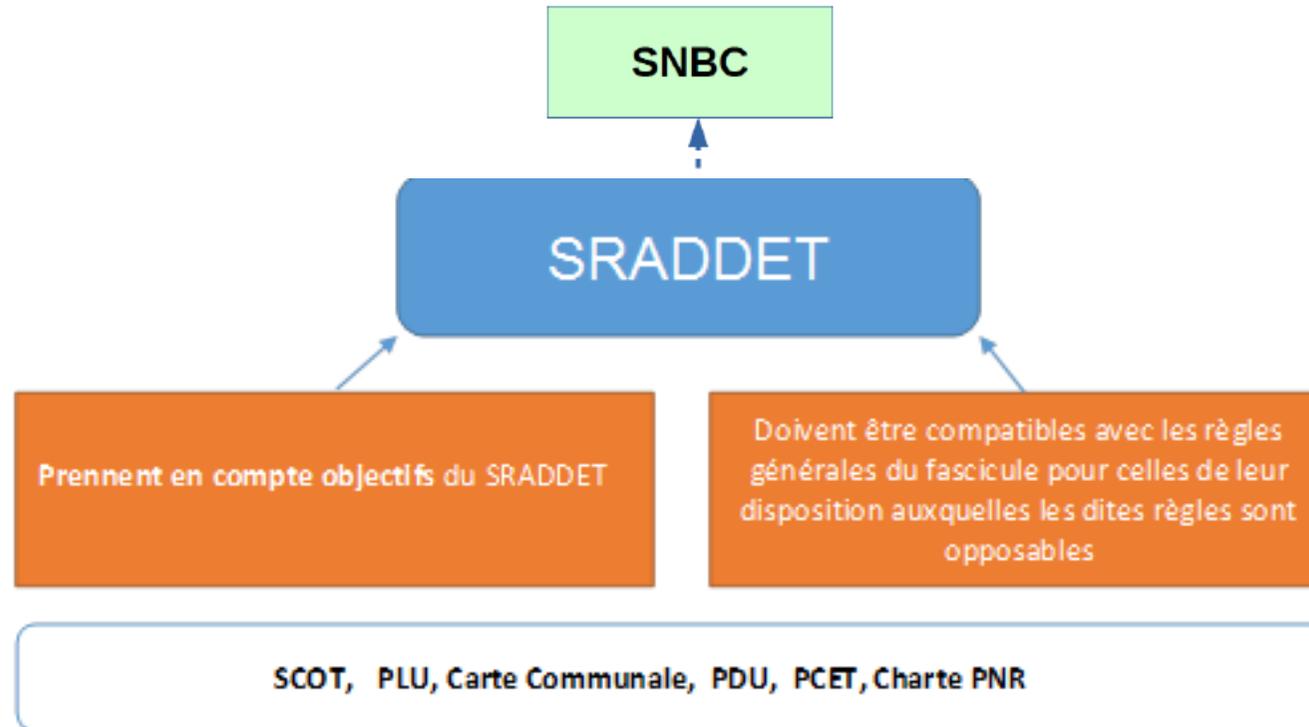
SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

« *Le programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) **décline les objectifs de rénovation énergétique** fixés par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)* »

Art. L.222-2 Code de l'Environnement



UN DOCUMENT DE PLANIFICATION PRESCRIPTIF A PORTEE NORMATIVE

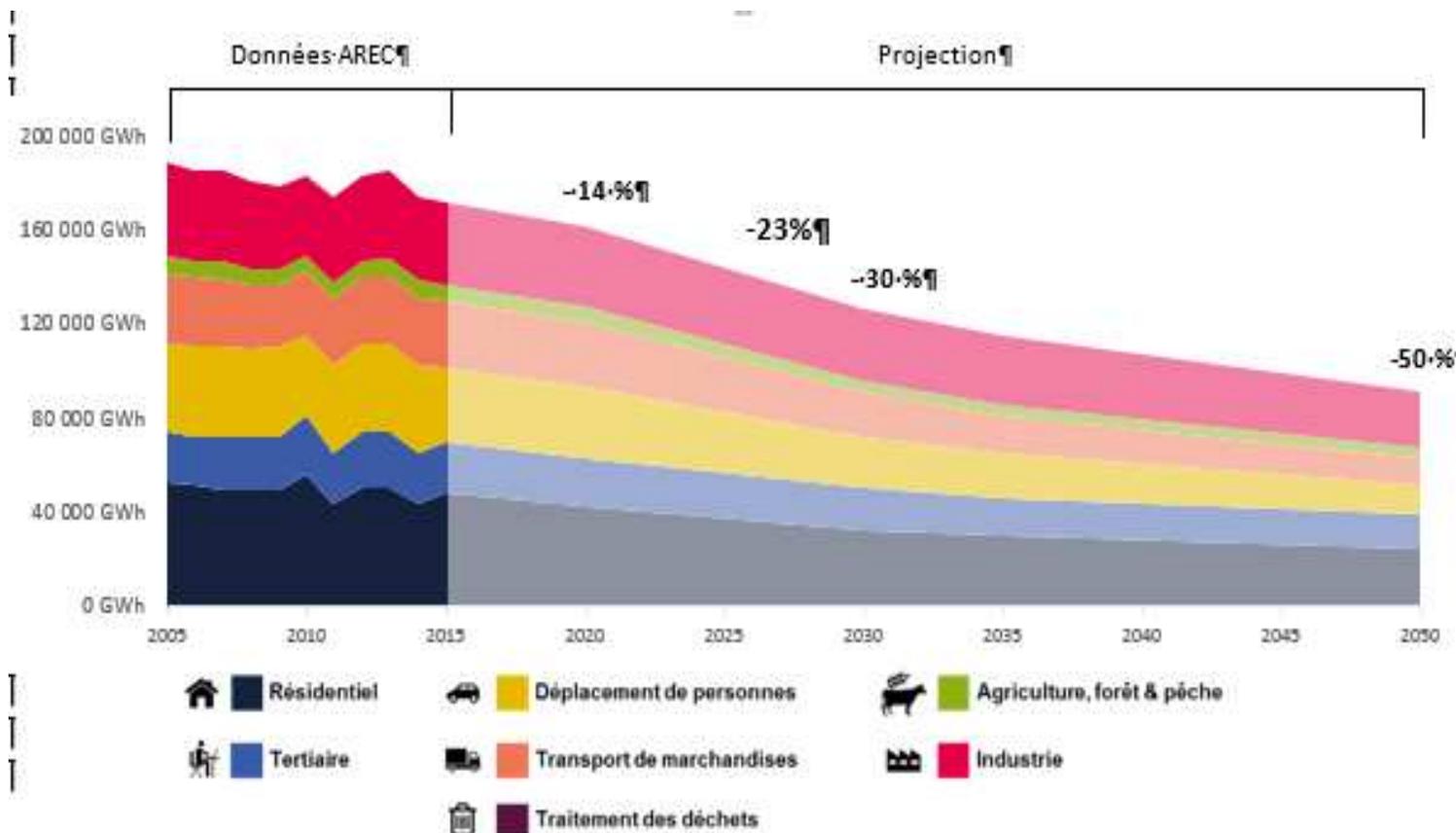


11 Domaines prévus par la loi dont **Habitat et logement** - Gestion économe du foncier **Maîtrise et valorisation des énergies** - **Lutte contre le changement climatique** - Pollution de l'air...



TRAJECTOIRE 2020 - 2030 - 2050

Dans le respect des engagements internationaux, européens et nationaux,
 et sur le principe négaWatt : *Sobriété/ Efficacité énergétique/ Energies renouvelables*



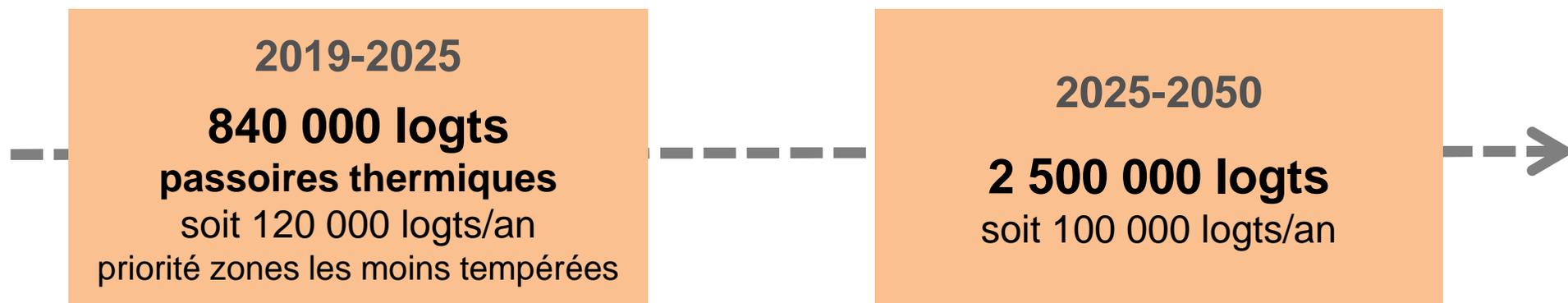
Consommations d'énergie finale (en référence à 2010)

- 12 % en 2020
- 30% en 2030
- 50% en 2050



OBJECTIFS DE RENOVATION ENERGETIQUE A ATTEINDRE

Pour le Résidentiel



Pour le Tertiaire





LES PRIORITES D'ACTION

**SOBRIÉTÉ
+ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
+ DÉCARBONATION COMPLÈTE DE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE**

- **Bâti existant = Massification rapide des opérations de rénovation**
- **Politique régionale volontariste de sensibilisation et de mobilisation à la sobriété énergétique**
- **Privilégier les énergies renouvelables** ou le couplage avec celles-ci

Compatibilité des documents d'urbanisme avec les règles du SRADDET :

- ☞ *Règle n°27 : Isolation thermique par l'extérieur (ITE) des bâtiments facilitée*
- ☞ *Règle n° 28 : Principe de l'orientation bioclimatique intégré dans tout projet d'urbanisme et pour toute nouvelle construction, et facilité pour toute réhabilitation ou extension d'une construction existante*

PROGRAMME REGIONAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE NOUVELLE-AQUITAINE - PREE

«le PREE définit les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire »

Art. L.222-2 Code de l'Environnement

Séance Plénière du 17 décembre 2018

Vote du lancement de l'élaboration du PREE en Nouvelle-Aquitaine

Selon un démarche de **CO-CONSTRUCTION** avec l'ensemble des acteurs concernés



DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Implication citoyenne / sobriété
Communication

Développement du marché de la rénovation
Formation et structuration des professionnels

Logt individuel

Cadre et mise en place du futur service public de la performance énergétique de l'habitat

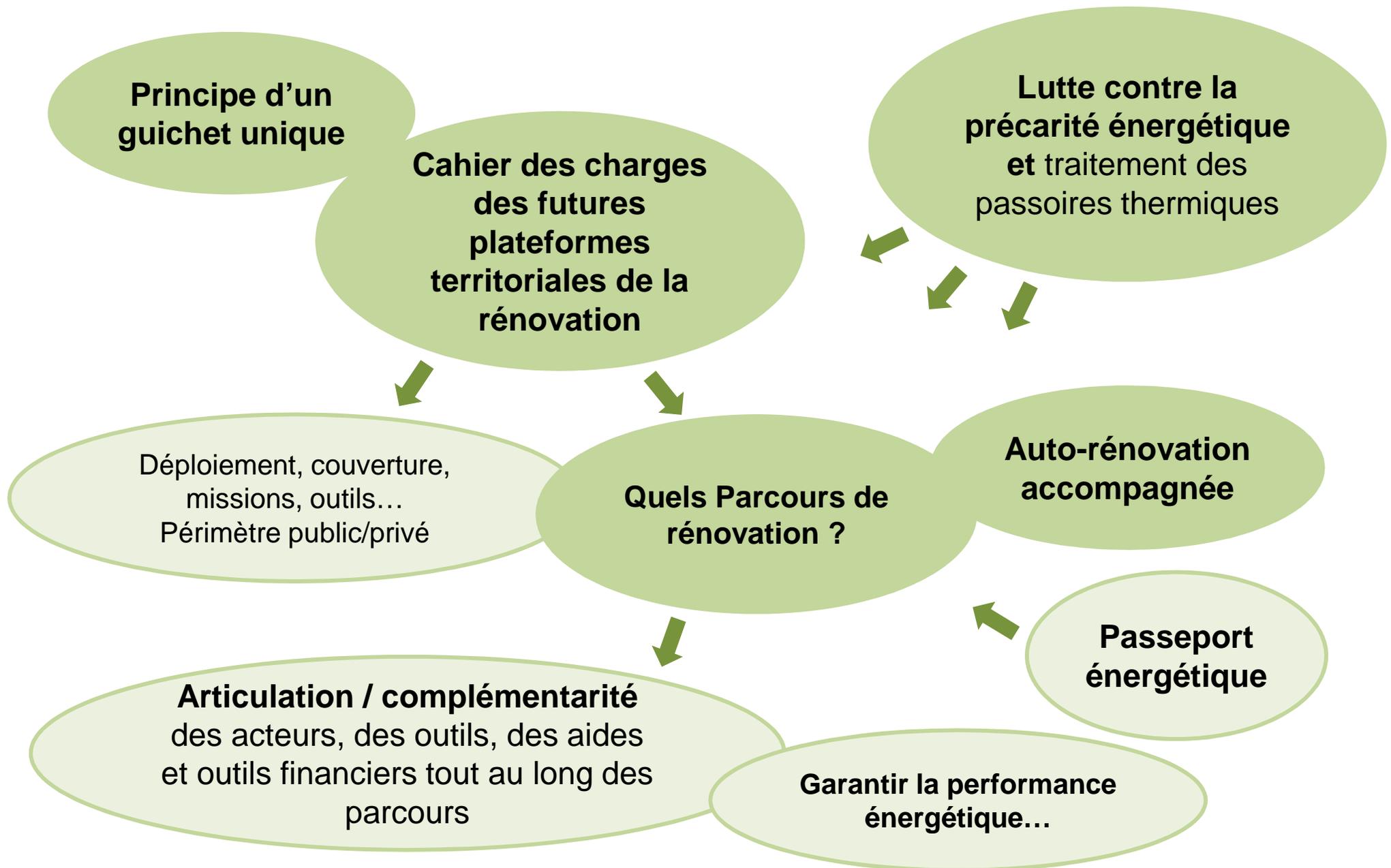
Logt collectif

Stratégie opérationnelle pour accélérer la rénovation du parc locatif public et des copropriétés

Tertiaire

Stratégie opérationnelle pour accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires publics et privés

Cadre et mise en place du futur **service public de la performance énergétique de l'habitat**



Implication citoyenne/sobriété

Communication

**Redonner de
la lisibilité**
au Service Public

Sous la signature
commune nationale
FAIRE

**Communication coordonnée,
cohérente, stabilisée** dans le
temps et **complémentaire** entre les
niveaux nationaux, régionaux et
locaux

Sobriété :
Définir la stratégie et
les moyens d'actions

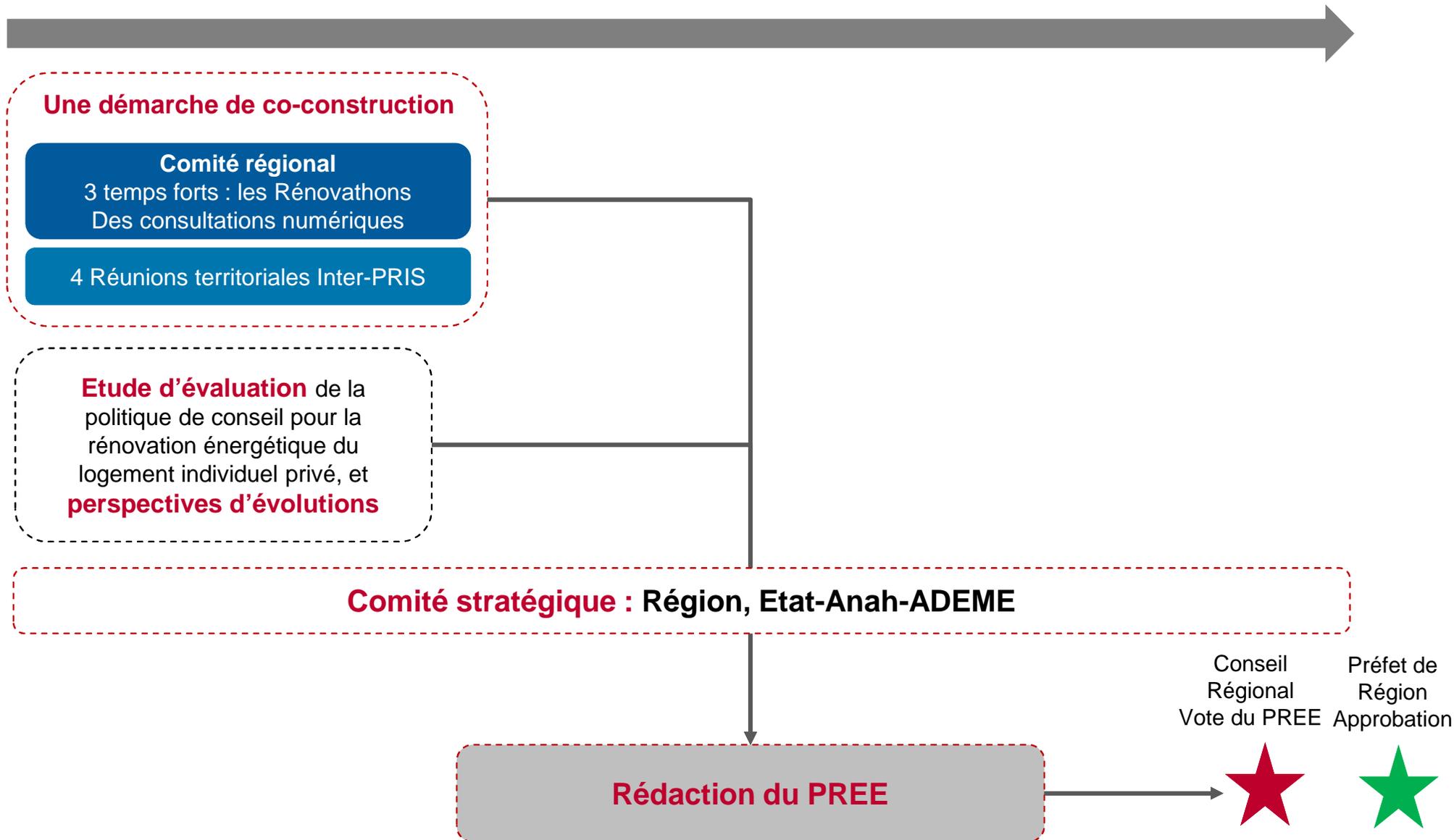
Développer une
communication qui
« donne envie »
messages renouvelés
et élargis

Les modalités d'élaboration du PREE

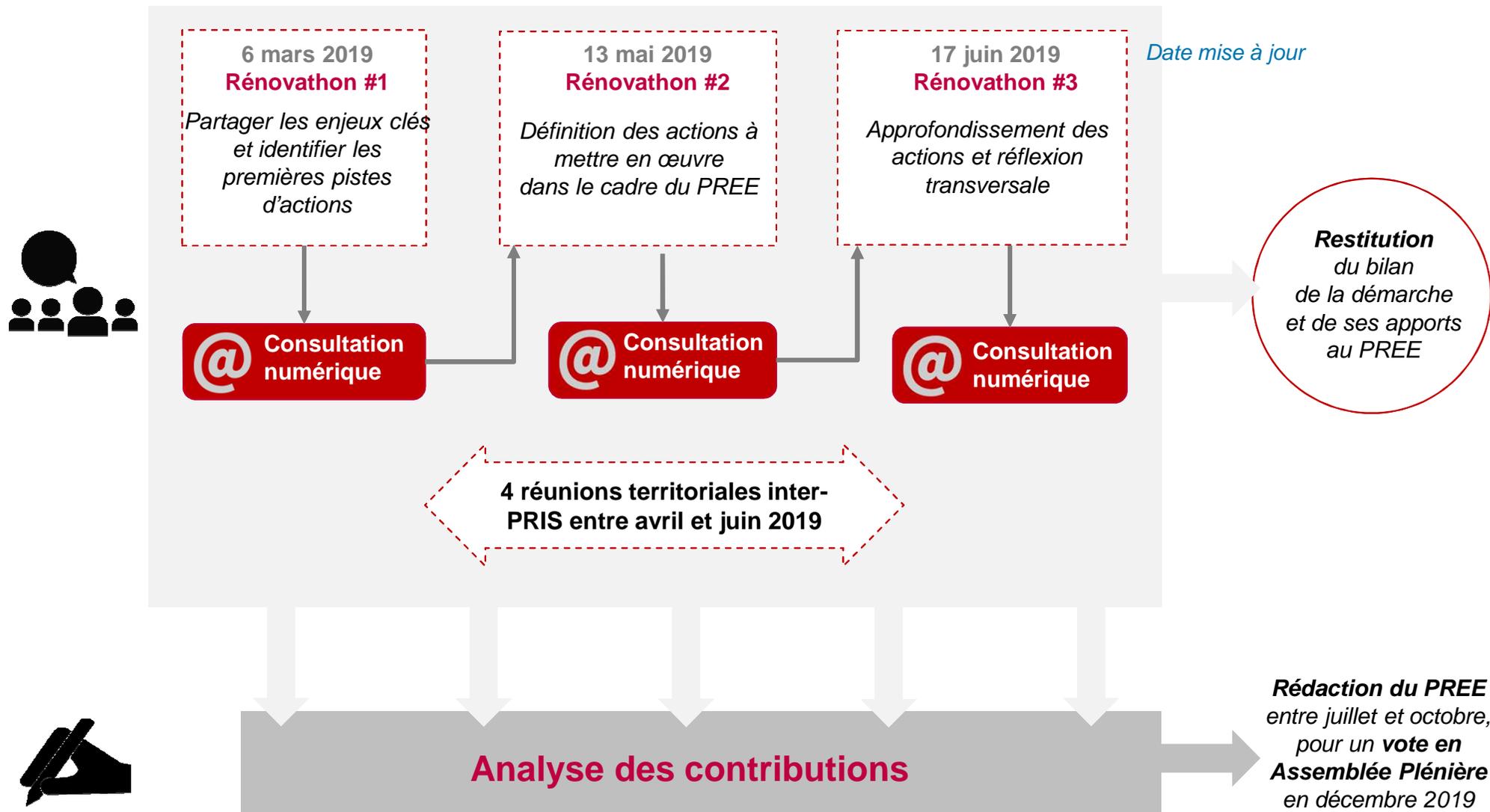
Cécile MAUPEU, *Idées Communes*
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
pour la rédaction du PREE

LE CALENDRIER DE L'ÉLABORATION DU PREE

Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept. Oct. Nov. Déc.



LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



Le bâtiment en Nouvelle-Aquitaine : **Etat des Lieux**

Amandine LOËB

*Directrice de l'Agence Régionale d'Evaluation
Environnement et Climat (AREC)*

Stéphane LEVASSEUR

*Chef de la division Etudes Développement économique et
emploi – INSEE Nouvelle Aquitaine*

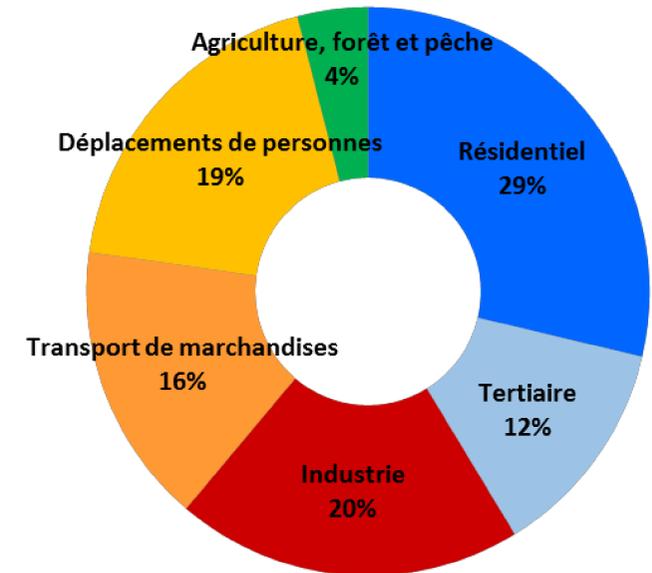
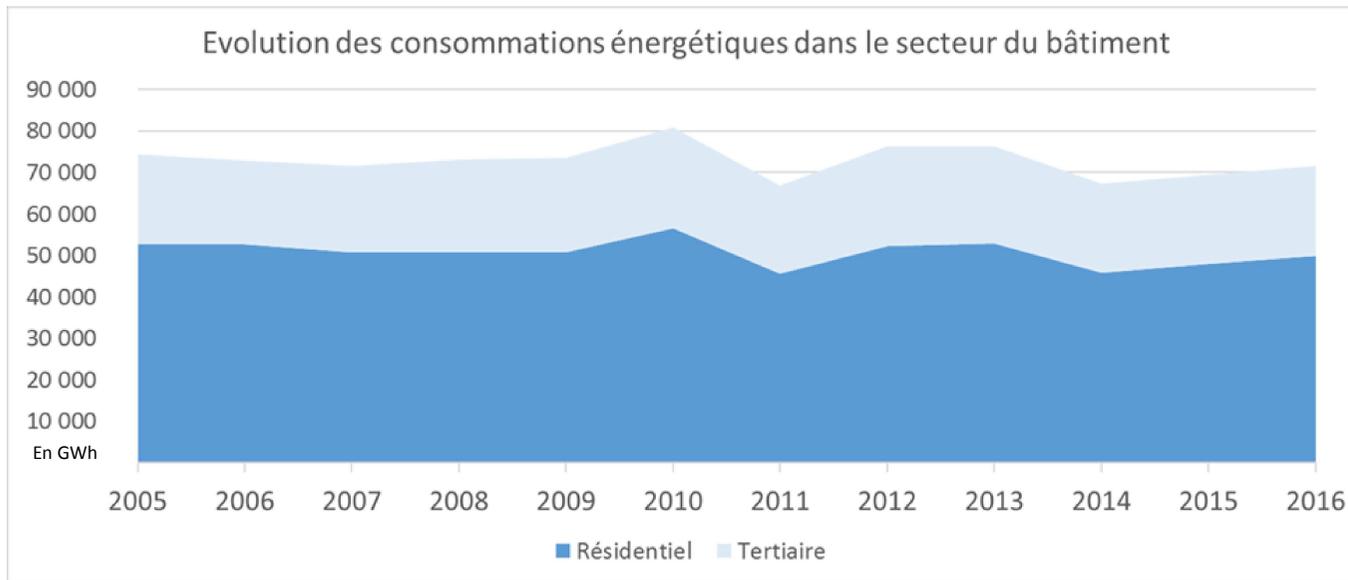
Enjeux énergie et gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire)

Amandine LOËB, *Directrice de l'AREC*
(*Agence Régionale d'Évaluation
environnement et Climat en Nouvelle-
Aquitaine*)



Le bâtiment, premier « grand secteur » consommateur d'énergie

- Bâtiment = secteurs Résidentiel + Tertiaire
- Près de 72 000 GWh consommés, soit 41 % de la consommation d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine.
- Une consommation qui baisse légèrement depuis 2005 (-4%)



Consommations énergétiques par secteur, en %

Source : AREC et partenaires OREGES, données 2016



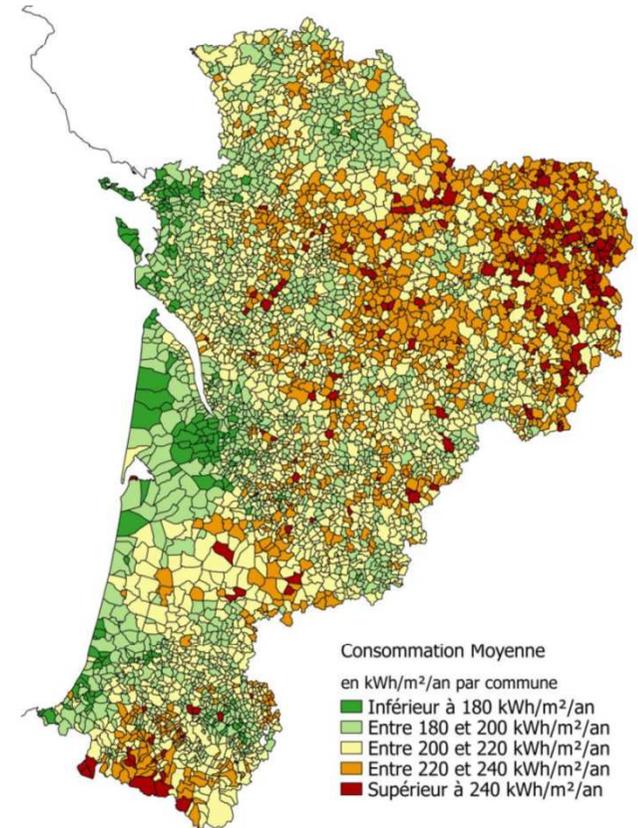
Enjeux énergétiques du secteur résidentiel



Le parc de logements de Nouvelle-Aquitaine

Parc de logements néo-aquitains : 3 416 000 logements		
Résidences principales (RP) : 2 718 150 logements (80 % des logements en région, 82 % en France)		697 850 résidences secondaires, logements vacants ou occasionnels
Logements sociaux : 250 000 soit 9 % des RP		
Maisons individuelles (MI) : 1 956 180 logements (72 % des RP en région, 56 % en France)	761 970 appartements ou autres	

Un parc de résidences principales inégalement consommateur selon sa localisation



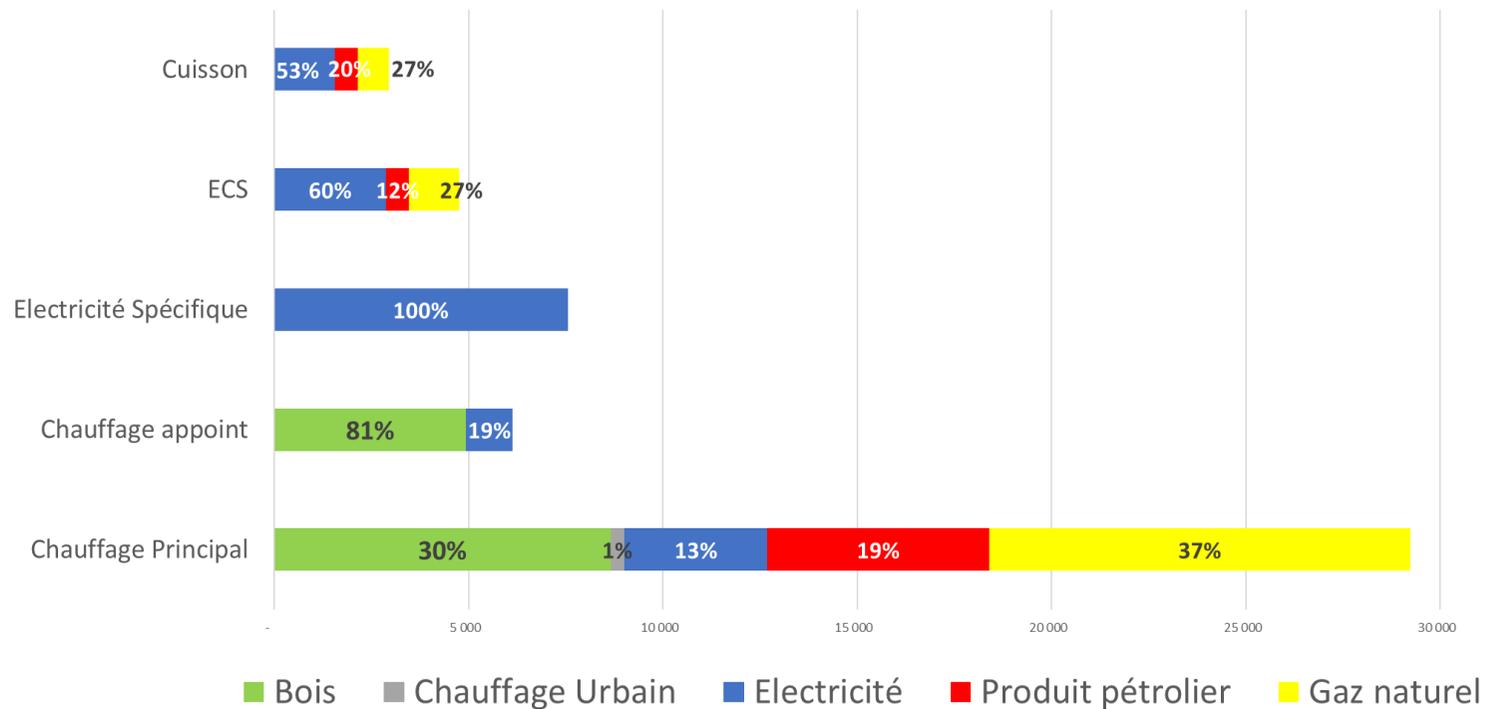


Usages de l'énergie dans le secteur du résidentiel

■ Le gaz naturel : 38 % des consommations pour l'usage chauffage principal

■ Le bois énergie : 81 % des consommations pour l'usage chauffage d'appoint

Consommation par énergie et par usage en GWh

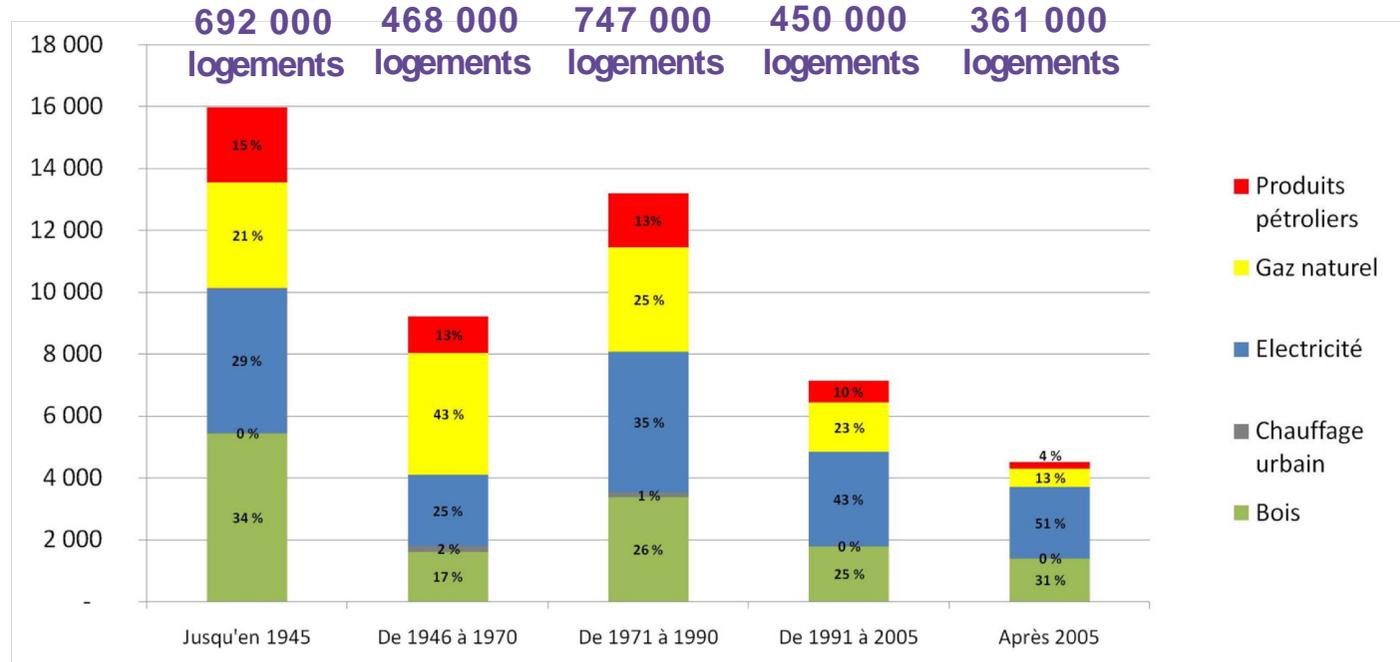




Parc des logements et consommations énergétiques

- + de 291 milliers de maisons individuelles chauffées au fioul
- Une facture en hausse : 4,5 Mds € en 2015 (+ 30% en 10 ans), 750 €/habitant
- Les logements sociaux : 7 % des consommations du secteur résidentiel

Logements anciens : 232 kWh/m²/an
 Logements récents : 162 kWh/m²/an





Enjeux énergétiques du secteur tertiaire

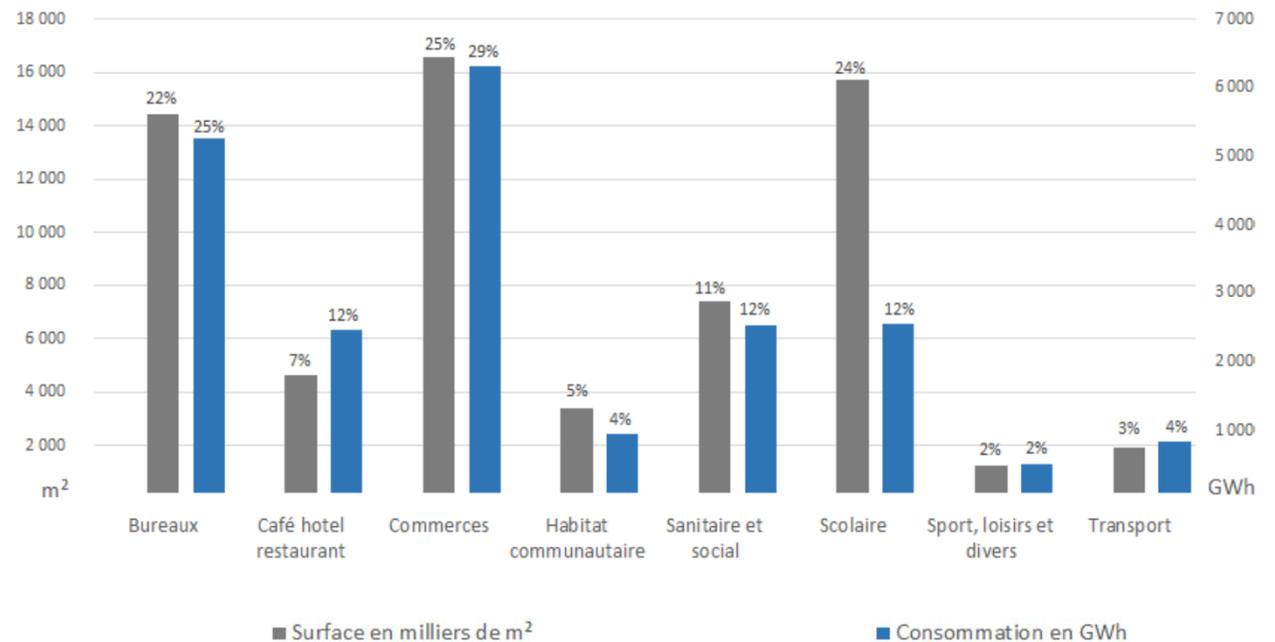


Consommations d'énergie dans le secteur tertiaire

■ Commerces et bureaux en tête des consommations d'énergie

■ Sous-branches à enjeux :

- Commerces de détail
- Restauration
- Social
- Administrations publiques : (9 % des consommations du secteur tertiaire)



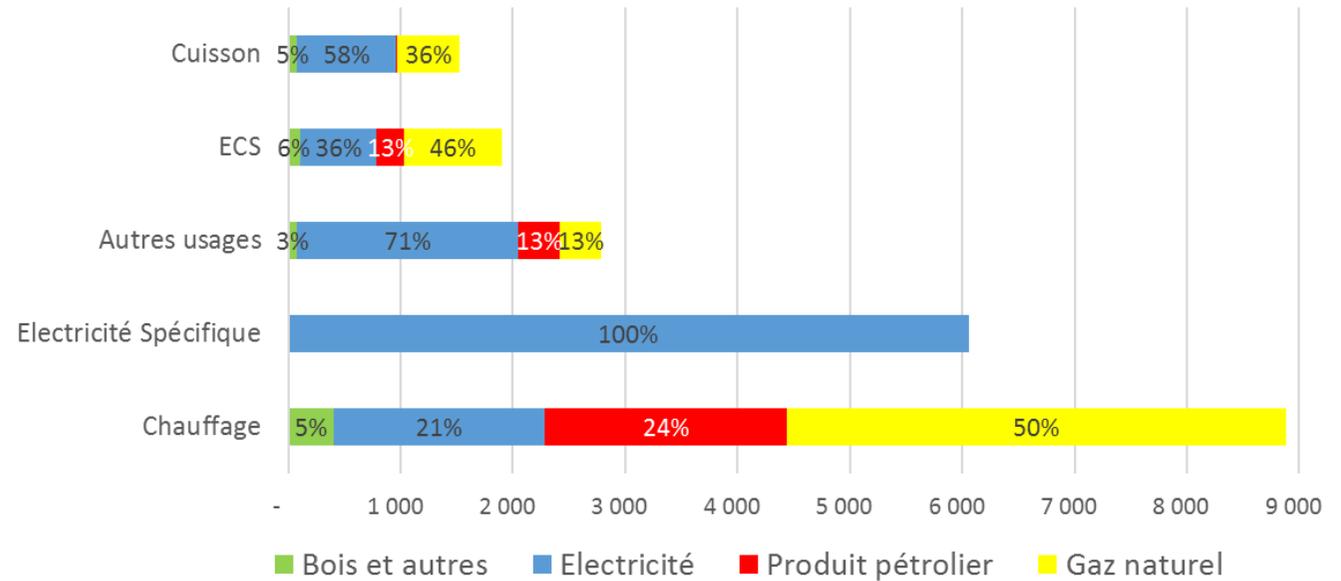


Usages énergétiques du secteur tertiaire

- Un mix énergétique dominé par les consommations d'électricité (55 % des besoins énergétiques du secteur)
- Le gaz naturel est la seconde énergie consommée avec 29 % des consommations



Consommation par énergie et par usage en GWh



La vulnérabilité énergétique liée au logement en Nouvelle-Aquitaine

Stéphane LEVASSEUR, *Chef de la division
Etudes Développement économique et
emploi
INSEE Nouvelle Aquitaine*

- La loi Grenelle sur l'environnement fait une définition subjective :
“Les ménages éprouvant des difficultés à disposer de la fourniture énergétique nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires sont en situation de vulnérabilité”
- Approche objective : calculer un **taux d'effort énergétique** défini comme le rapport entre les dépenses énergétiques et les revenus disponibles

Un ménage est dit **vulnérable** s'il consacre **plus de 8,18 %** de ses revenus aux moyens de chauffage de son logement

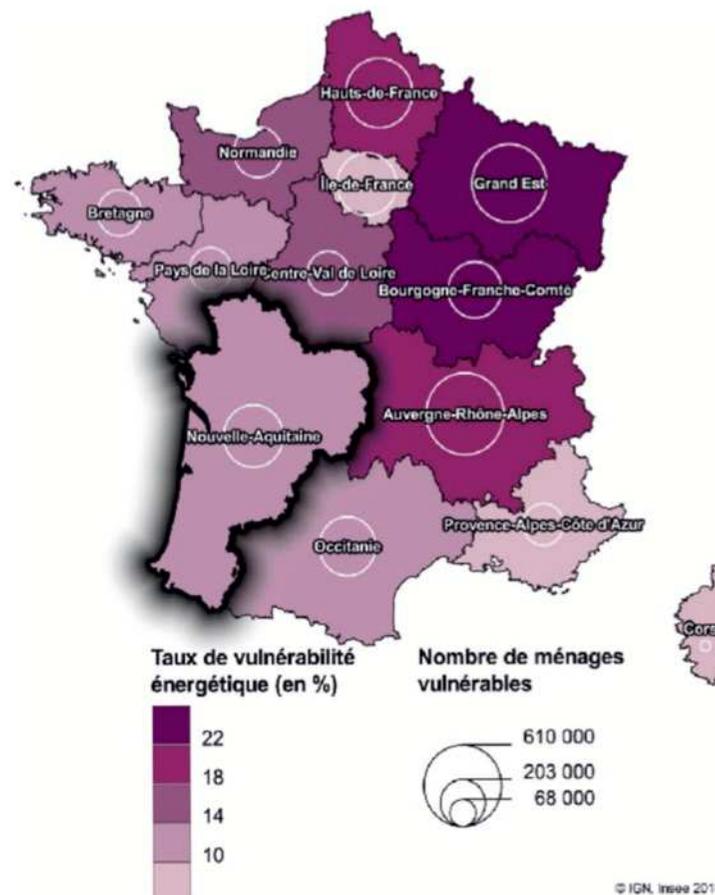


350 000 ménages exposés à la vulnérabilité énergétique pour le logement en Nouvelle-Aquitaine

Nombre de ménages et taux de vulnérabilité énergétique selon la région en 2015

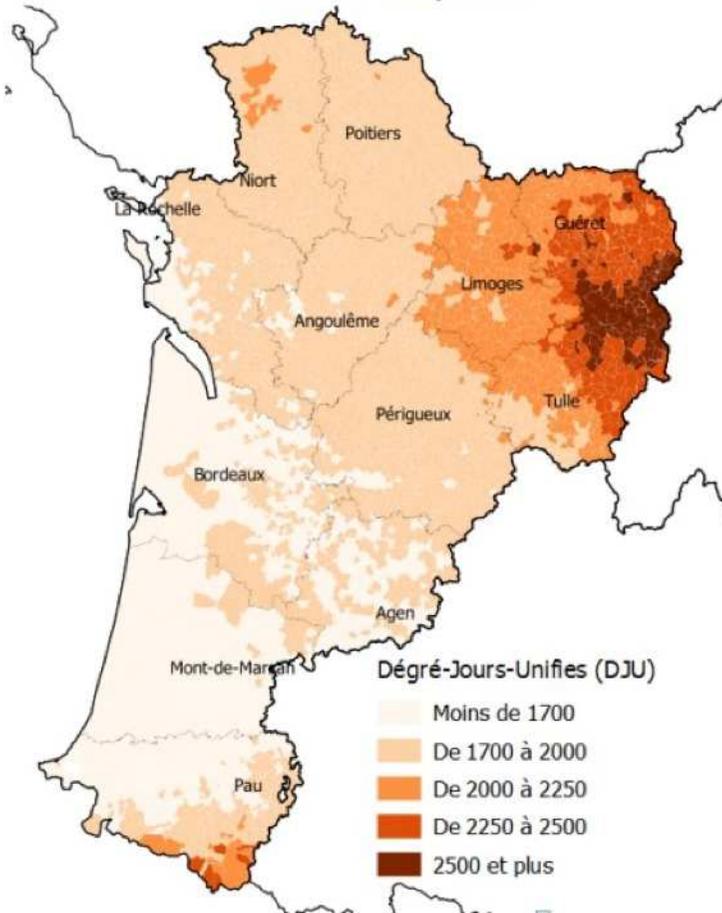
13,9% des ménages néo-aquitains en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement

- une position médiane entre les régions riches et/ou au climat doux et les régions au climat plus rude
- France métropolitaine : 14,6 %
- France de province : 16,1 %



Sources : Insee, Fidéli 2015, Filosofi 2015 et RP 2013 ; SDES, Phébus et Pégase 2015.

Carte climatique communale selon les DJU en Nouvelle-Aquitaine



Climat moins favorable à l'Est :

- ➔ Climat plus continental
- ➔ Relief plus élevé (moyenne montagne)

Climat plus doux sur le littoral, dans les Landes et le bas-Béarn

Consommation moyenne : 1 317 €

France de province : 1 448 €

Superficie : plus le logement est vaste et plus la consommation est élevée
(de 285 € pour - de 30 m² à 2 070 € pour + de 120 m²)

Période de construction : les constructions les plus anciennes sont souvent les plus mal isolées

Type : maison (1 447 €) en moyenne plus énergivore qu'appartement (945€)
Raison : superficie plus grande, mais aussi contiguïté dans les appartements

Énergie : gaz de ville ou bois sont plus économiques que l'électricité ou le fioul



Revenus : la moitié des ménages en situation de pauvreté monétaire

Taille du ménage : 26% des **personnes seules** exposées
contre moins de 4 % pour les familles de 4 personnes ou +

Âge du référent : les **plus jeunes** et les **plus âgés** sont davantage vulnérables



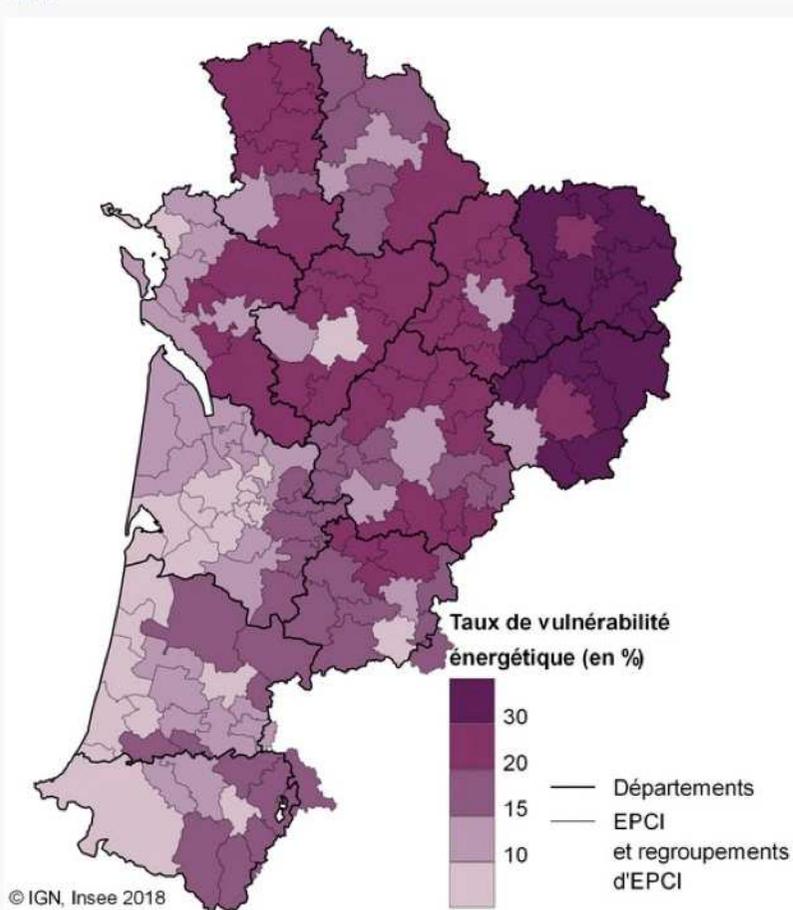
EPCI à l'Est particulièrement touchés

- Zones rurales avec des revenus faibles et une part importante de personnes âgées seules, de grands logements anciens, chauffés au fioul

Littoral et plus grands EPCI moins touchés

- Effet climatique favorable le long de la côte
- Effet urbain dans les grandes agglomérations

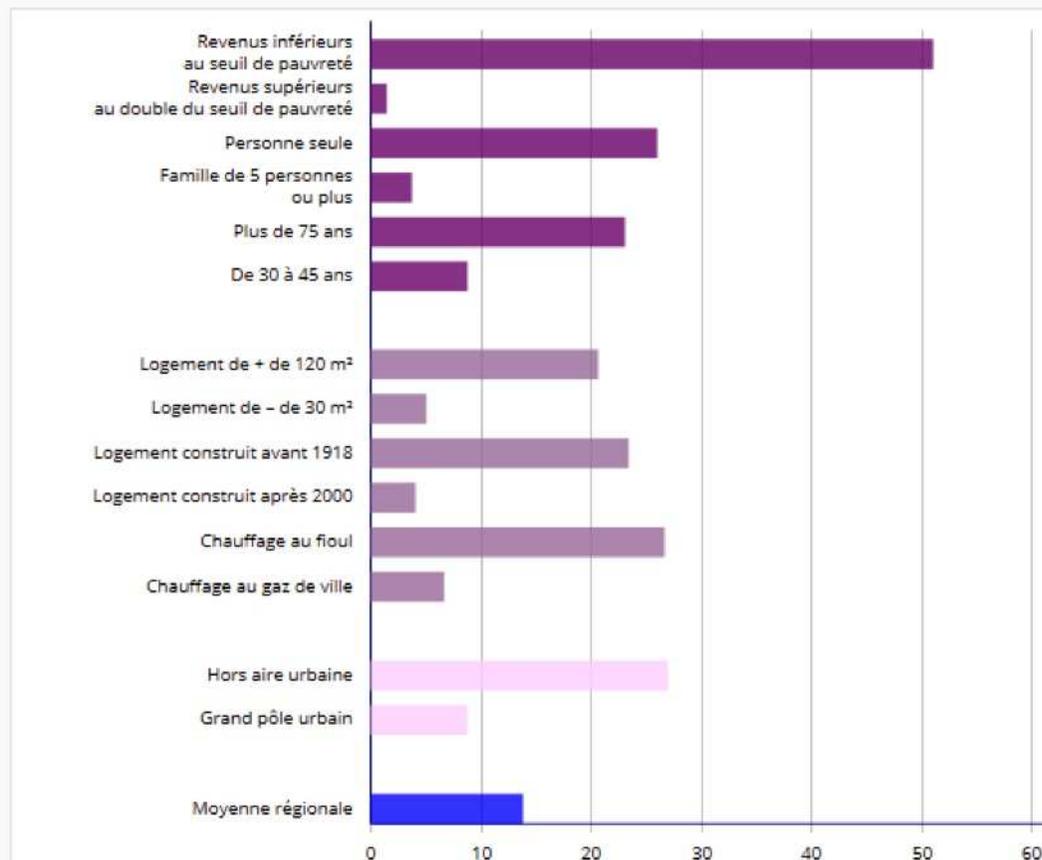
Proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique par zone en Nouvelle-Aquitaine en 2015



Sources : Insee, Fidéli 2015, Filosofi 2015, RP 2013 - SDES, Phébus et Pégase 2015

Habiter un petit logement, récent, en milieu urbain réduit le risque de vulnérabilité énergétique

Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique selon le profil de l'occupant et les principales caractéristiques des logements en Nouvelle-Aquitaine



Sources : Insee, Filosofi 2015, Fidéli 2015, RP 2013 - SDES, Phébus 2014 et 2015, Pégase 2015



Un ménage néo-aquitain sur sept en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement

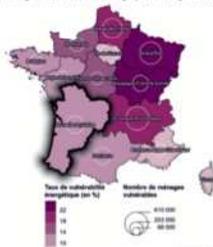
En Nouvelle-Aquitaine, les ménages dépensent en moyenne 1 317 euros par an pour se chauffer, sensiblement moins qu'en France métropolitaine. Le nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique s'est accru, consacrant une part importante de leurs revenus à ces dépenses – à savoir à 300 000, soit environ 13,9 % des ménages contre 14,8 % en France métropolitaine.

Un faible niveau de revenus constitue le premier facteur de risque pour faire face à ces dépenses. Un logement mal isolé, ancien ou chauffé au fuel peut aussi accentuer les difficultés. Les personnes vivant seules dans de grandes maisons en dehors des zones urbaines sont aussi plus vulnérables. Les habitants du Nord de la région sont plus exposés que ceux du Sud qui bénéficient du climat océanique. Au centre de la région, des populations de territoires ruraux sont davantage touchées que celles des zones urbaines.

Jean-Pierre Farnet, Stéphane Levasseur, Insee

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 300 000 ménages sont exposés à la vulnérabilité énergétique au logement, soit 13,9 % de l'ensemble des ménages. Ils dépassent le seuil de l'indice d'effort énergétique (IdeeEnergie), en consacrant plus de 1,1 % de leur revenu disponible au chauffage de leur logement et à leur chauffage central. Cette situation résulte avant tout d'un déficit des revenus qui se concentre plus (ou plus) de fait face à des dépenses énergétiques importantes, notamment pour des logements mal isolés ou de grande taille. Ces difficultés sont accentuées dans les zones de climat rigoureux.

La Nouvelle-Aquitaine, en position médiane parmi les régions. Nombre de ménages et taux de vulnérabilité énergétique selon la région en 2015



Même s'il existe de fortes disparités interrégionales, la part des ménages vulnérables est aussi forte en Nouvelle-Aquitaine qu'en France métropolitaine (14,8 %) et qu'en France de référence (14,1 %) et les risques sont donc élevés. Une grande partie de la région, comme la Bretagne, la région occupe une position médiane entre les régions riches avec un climat plus doux (CACA, Île-de-France, Corse, Pays de la Loire, Centre) et les régions au climat plus rude (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, en particulier) (page 1).

Source : Insee 2016, Nord 2015 et 2016, 2017, 2018, Pnua et Pnua 2015

Retrouvez-nous sur :

insee.fr



Stéphane Levasseur

Responsable de la division Études Développement Économique et Emploi

Cliquez pour ajouter un titre

Quelle efficacité des **outils** **au service de la rénovation** énergétique du bâtiment en Nouvelle-Aquitaine

Éric AUFAURE

ADEME – Direction Régionale de Nouvelle-Aquitaine

Sébastien PERRUCHOT

*Directeur de la Cellule Economique Régionale de la Construction
(CERC)*

Mathieu JAMMOT

Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC)

Résultats de l'enquête TREMI en Nouvelle-Aquitaine

Éric AUFAURE

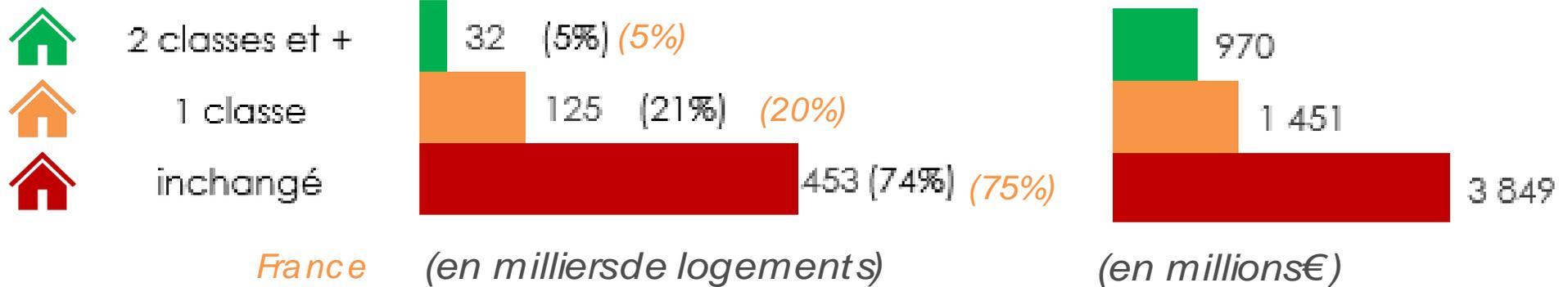
*ADEME – Direction Régionale de Nouvelle-
Aquitaine*



L'activité de rénovation en région :

**610 000
maisons rénovées**

**6,3 milliards
d'euros**



Les coûts moyens (en € / logement) :

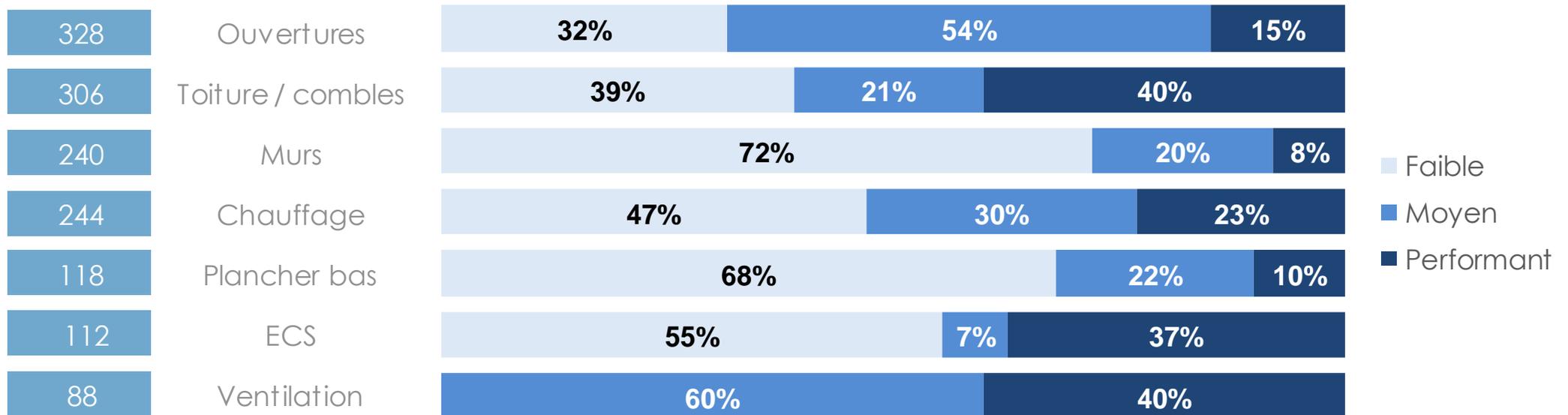
 **30 800 €**
25 900€

 **11 600 €**
15 900€

 **8 700 €**
9 700€

Les gestes les plus réalisés concernent le bâti

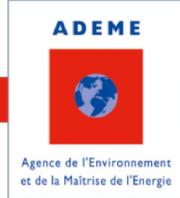
- Effectif par poste, et répartition par performance du poste (en milliers de logements) :



- Le top 3 des bouquets de travaux réalisés :

- 1 Toiture / combles + Ouvertures (5,2%)
- 2 Ouvertures + Chauffage (4,1%)
- 3 Toiture / combles + Murs + Plancher + Ouvertures + Chauffage (2,9%)

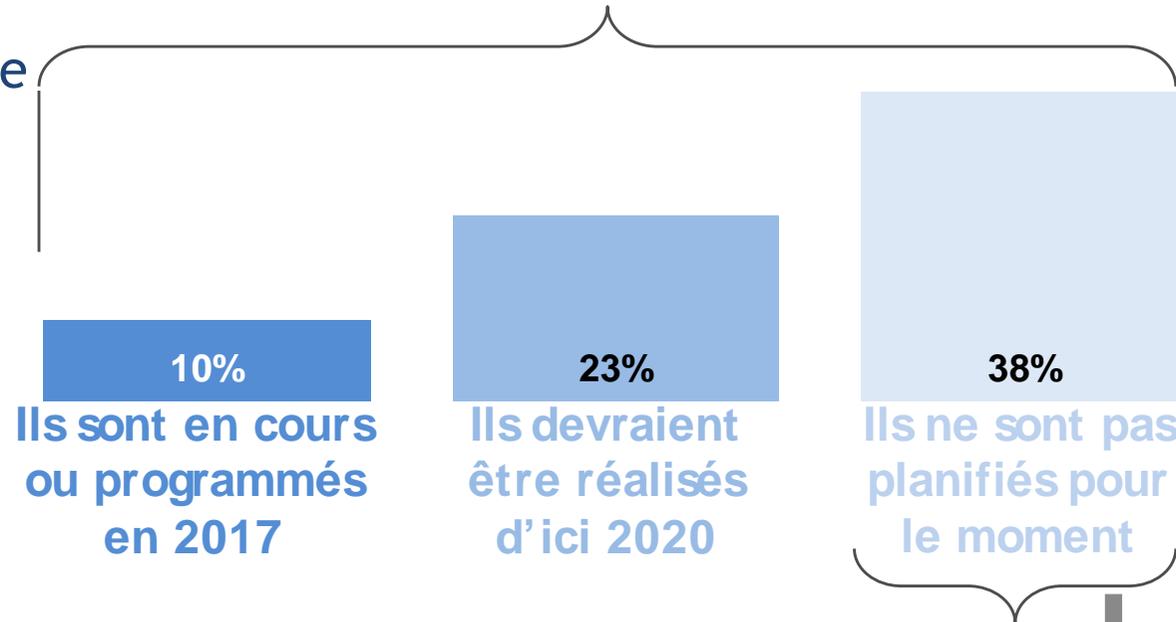
La perception des ménages ne facilite pas



Ces ménages estiment avoir réalisé tous les travaux de maîtrise de l'énergie

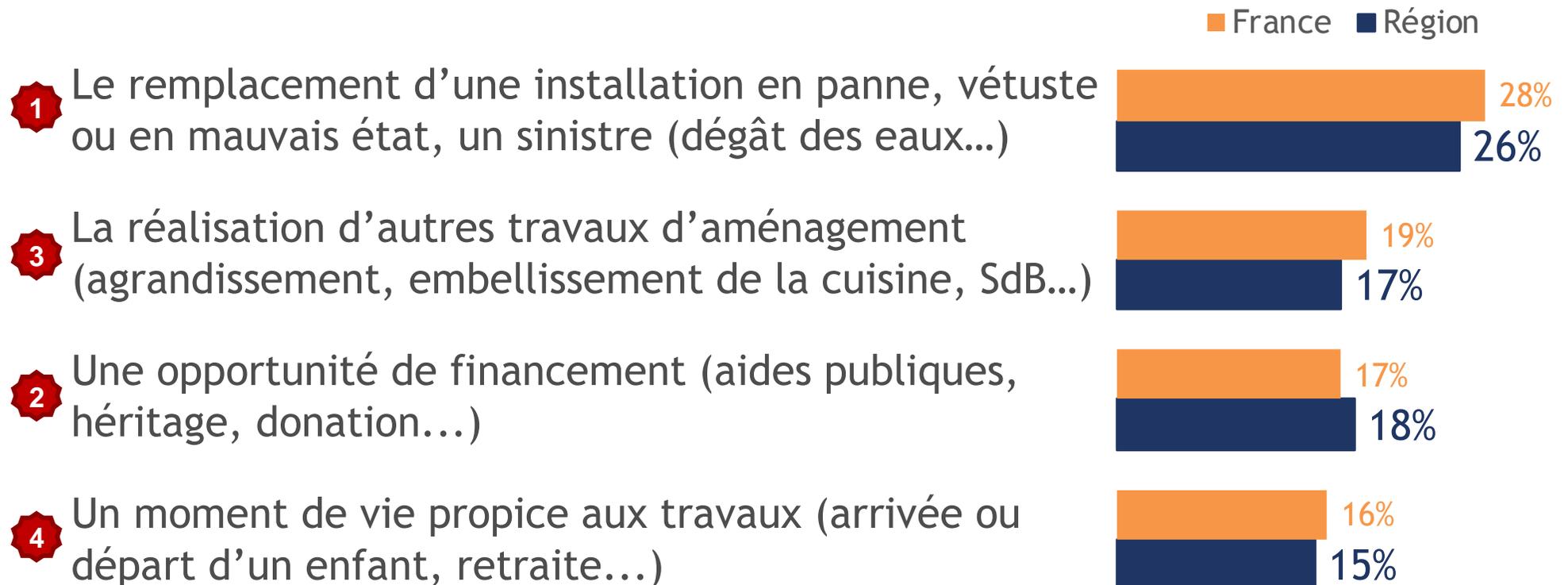
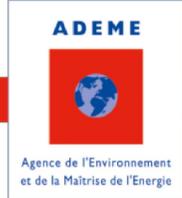


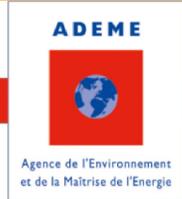
71% des ménages rénovateurs estiment avoir encore des travaux à réaliser



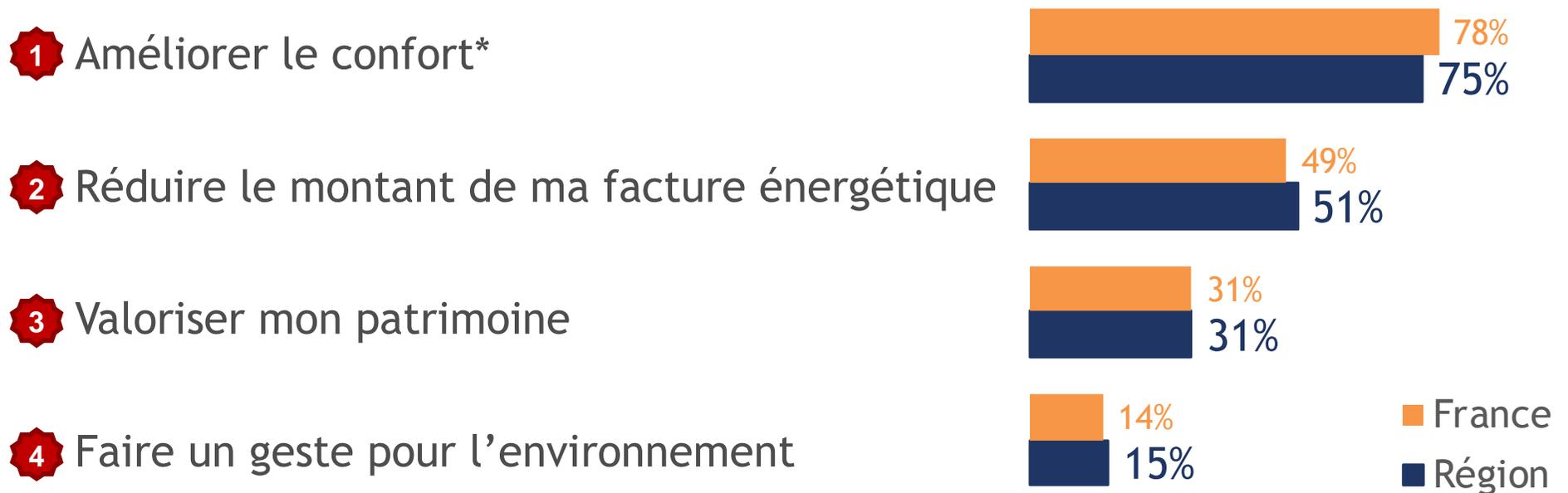
- 1 Ma situation financière ne me permet pas de réaliser des travaux (64%)
- 2 Je ne suis pas sûr(e) que les économies réalisées justifient l'investissement dans des travaux (19%)
- 3 La décision ne dépend pas que de moi (je suis locataire...) (16%)

Pour 72% des ménages un événement a déclenché

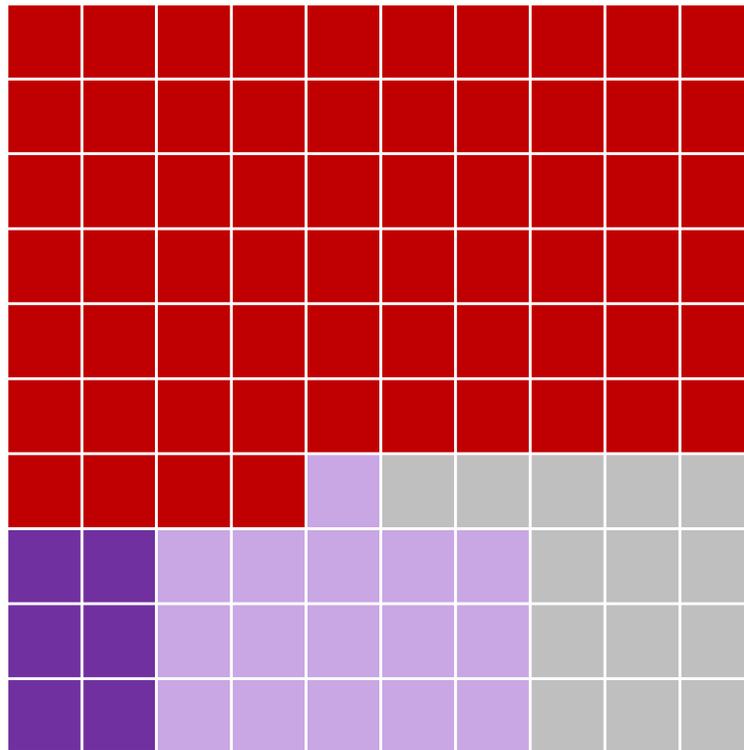
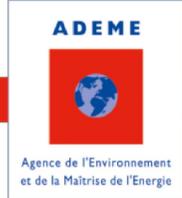




Les motivations des ménages à réaliser des travaux :



Un recours important aux professionnels



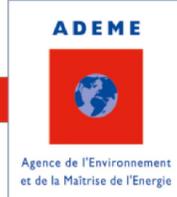
64 % professionnels uniquement

14 % auto-rénovation
(sans compétence pro)

22 % chantiers « hybrides »

- *6 %: professionnels avec particuliers*
- *16 %: auto-rénovation avec des compétences pro dans l'entourage*

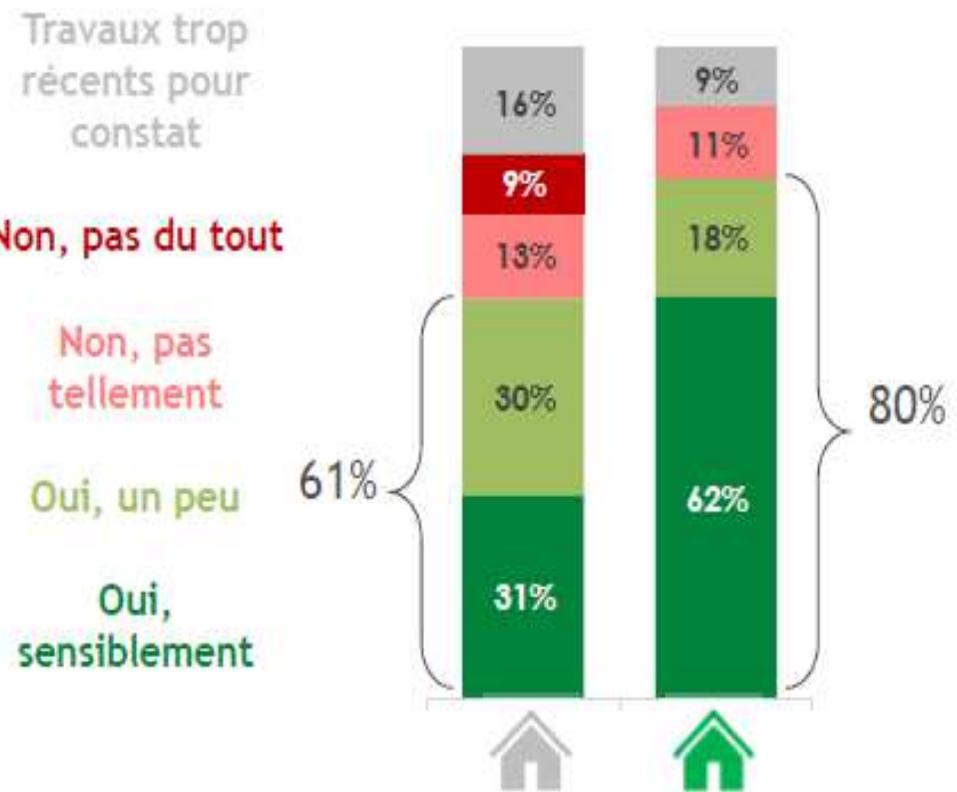
La satisfaction des ménages est au rendez-vous



Les travaux ont-ils permis d'améliorer le confort thermique ?



Les travaux ont-ils permis de réduire les dépenses d'énergie ?



Relation avec les artisans : La satisfaction des

ADEME



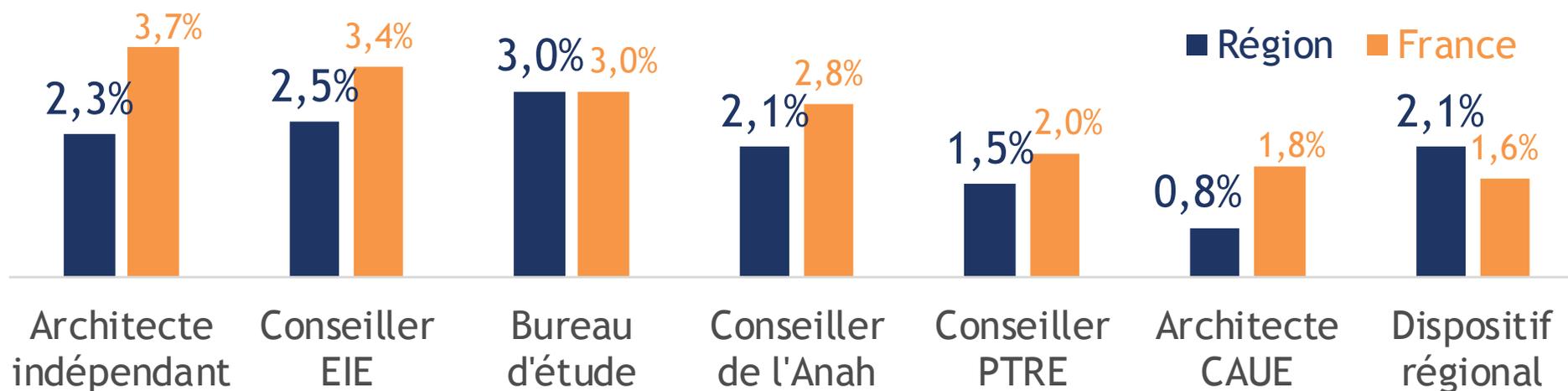
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

	a géré correctement les travaux, qui se sont bien déroulés.					a eu un rôle de conseil efficace pour ces travaux					a travaillé en bonne coordination avec les autres professionnels					a proposé des solutions auxquelles je n'avais pas pensé					m'a aidé(e) à mieux évaluer la performance énergétique de mon logement				
Toiture	Base : 385					Base : 380					Base : 379					Base : 380					Base : 379				
	59%	32%	6%	1%	2%	39%	42%	10%	4%	4%	36%	32%	10%	4%	17%	32%	32%	15%	10%	10%	29%	33%	13%	14%	10%
Murs	Base : 231					Base : 230					Base : 229					Base : 230					Base : 228				
	57%	34%	4%	1%	4%	43%	41%	9%	2%	4%	37%	35%	8%	1%	16%	38%	27%	16%	9%	9%	29%	23%	18%	11%	16%
Plancher bas	Base : 112					Base : 111					Base : 110					Base : 110					Base : 110				
	45%	45%	6%	2%	2%	37%	45%	7%	5%	3%	37%	31%	11%	8%	11%	31%	36%	13%	10%	7%	33%	39%	7%	10%	9%
Ouvertures	Base : 446					Base : 442					Base : 441					Base : 438					Base : 438				
	65%	28%	4%	1%	2%	51%	34%	7%	2%	5%	44%	32%	5%	5%	14%	34%	33%	13%	6%	11%	36%	31%	13%	7%	9%
Chauffage ou ECS	Base : 404					Base : 401					Base : 396					Base : 395					Base : 394				
	57%	37%	2%	1%	3%	47%	41%	4%	2%	5%	40%	34%	3%	2%	17%	32%	38%	10%	7%	9%	33%	33%	10%	7%	13%

- Légende : tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord / je ne sais pas



12% des ménages rénovateurs ont bénéficié d'un accompagnement et d'information

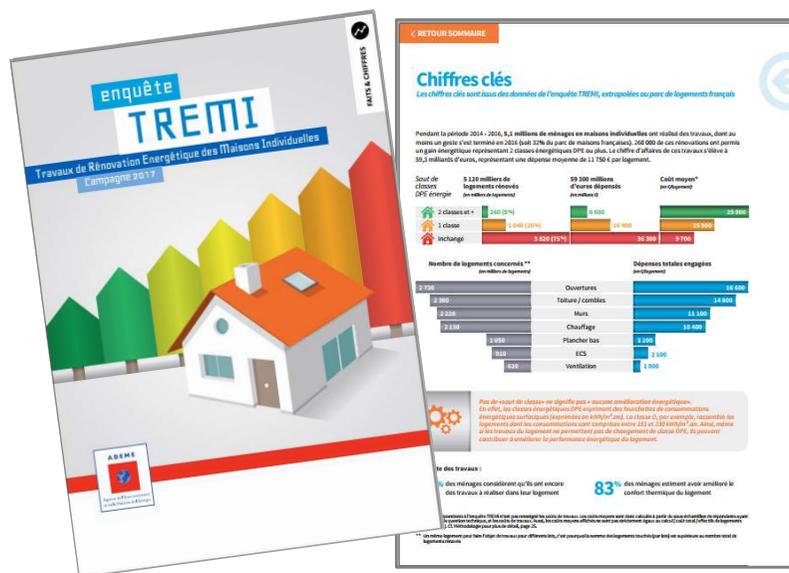


26% des ménages rénovateurs déclarent avoir manqué d'accompagnement, en particulier :

- 1 sur les aides financières auxquelles vous pouviez souscrire (15%)
- 2 sur les types de travaux à réaliser (8%)
- 3 { sur les matériaux à utiliser (6%)
Pendant les travaux (6%)



Une brochure nationale



Et une
présentation
régionale

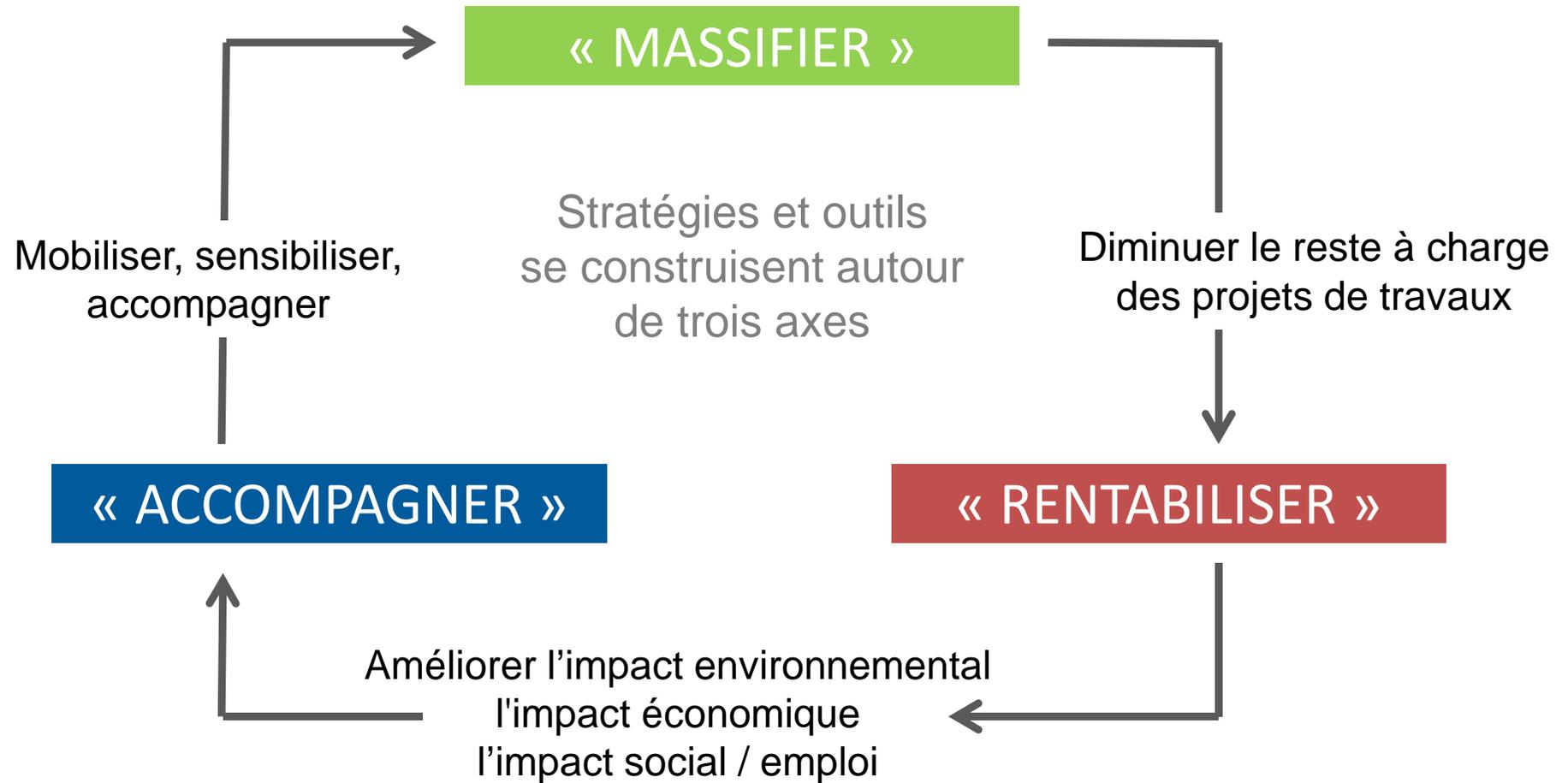


Outils et acteurs au service de la rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine

Sébastien PERRUCHOT

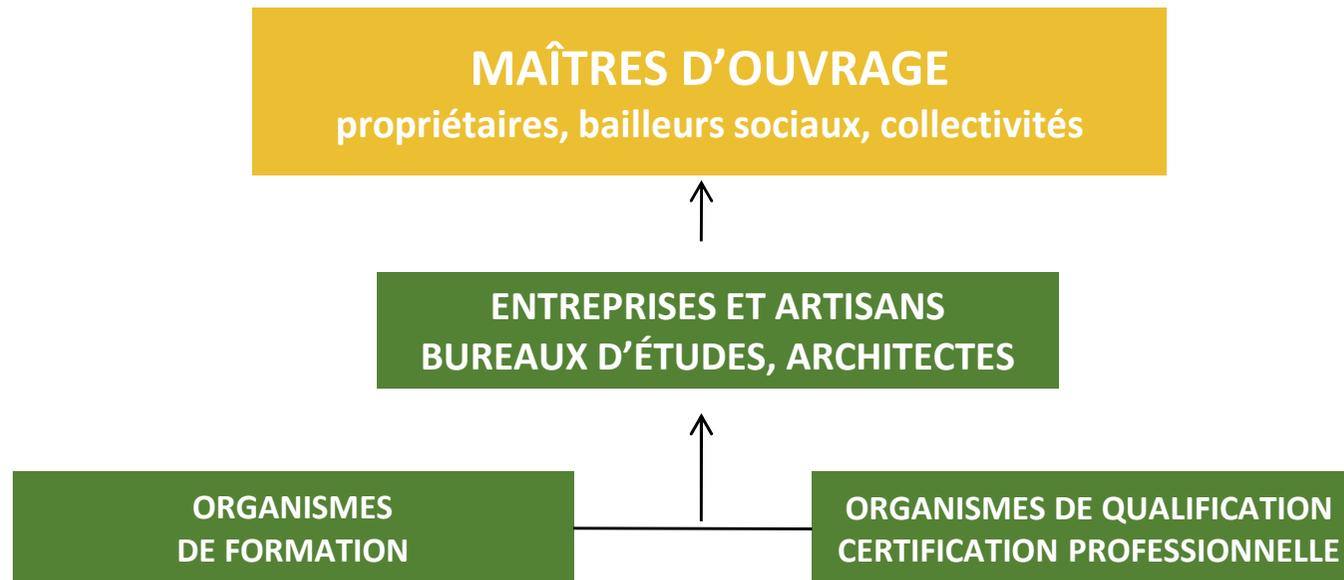
*Directeur de la Cellule Economique Régionale de la Construction
(CERC)*

Outils et acteurs au service de la rénovation énergétique
des logements



LE MARCHÉ DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

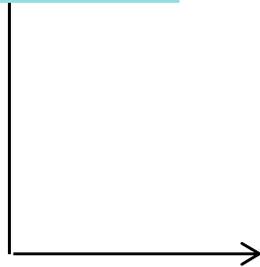
- ▶ **800 millions d'€ de travaux**
- ▶ **18% de l'activité du bâtiment**
- 5 900 emplois directs
- 6 300 emplois indirects



- ▶ **7 650 entreprises qualifiées RGE (14% des entreprises)**
- ▶ **93 614 salariés du bâtiment – 53 180 établissements et 14 009 artisans**

DEUX OUTILS DE MASSIFICATION : CITE – TVA à taux réduit

ÉTAT



► **Crédit d'impôt transition énergétique :**

123 251 foyers en 2017

7,3% des propriétaires occupants

MAÎTRES D'OUVRAGE

propriétaires, bailleurs sociaux, collectivités

- **Effet de levier de 1 pour 3 :** 167 M€ de bonus fiscal
639 M€ de travaux
- **Principalement des actions de travaux « simples » :**
5 180 € de travaux par logement en moyenne
- **TVA à taux réduit :** plus d'1 milliard d'€ au niveau national

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

- ▶ **60% concernent le résidentiel et le tertiaire**
en Nouvelle-Aquitaine (en GWhc; opérations standardisées)

FOURNISSEURS D'ÉNERGIE



MAÎTRES D'OUVRAGE

propriétaires, bailleurs sociaux, collectivités

Des résultats significatifs sur la période 2015-2018 :

**3^{ème} période au
niveau national :**

- ▶ **160 000 chaudières individuelles performantes**
- ▶ **100 000 appareil indépendant de chauffage au bois**
- ▶ **370 000 logements isolés:**
 - 250 000 combles et toitures
 - 100 000 murs
 - 20 000 planchers

MÉNAGES MODESTES ET TRÈS MODESTES (ANAH)

AGENCE NATIONALE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
(ANAH)



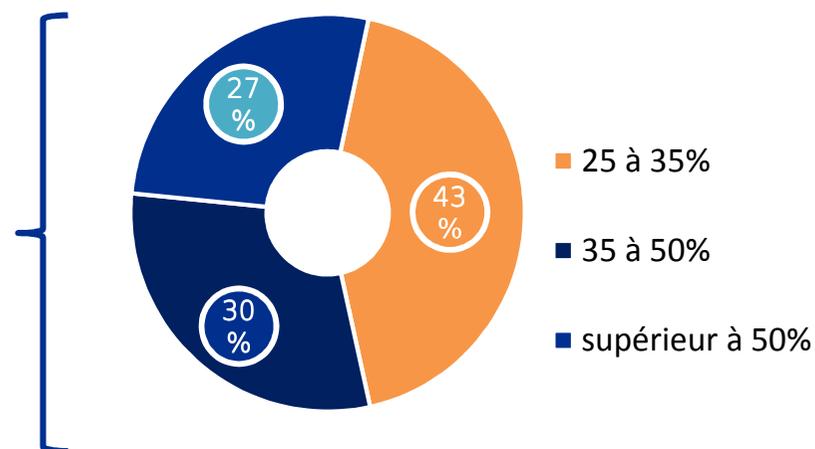
MAÎTRES D'OUVRAGE
propriétaires, bailleurs sociaux, collectivités

► **Programme Habiter Mieux :**
25 152 logements bénéficiaires
sur la période 2012-2017

► **21 352 € de travaux**
en moyenne par logement

► **57% des logements** avec un
gain énergétique après travaux
supérieur à 35%

Répartition des gains énergétiques après travaux
des logements aidés en 2017



Outils et acteurs au service de la rénovation énergétique
des logements

SUBVENTIONS TRAVAUX, ÉTUDES, PRÊTS À
TAUX BONIFIÉS, TAUX ZÉRO, TIERS
FINANCEMENT, AVANCES DES AIDES, ETC.

ÉTABLISSEMENTS
DE CRÉDIT

COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS

MAÎTRES D'OUVRAGE
propriétaires, bailleurs sociaux, collectivités

UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉENS

RÉSEAU PROCIVIS
Caisse d'avance pour la rénovation
thermique et la transition énergétique

AGENCE RÉGIONALE POUR LES TRAVAUX
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (ARTÉÉ)

BORDEAUX MÉTROPOLE ÉNERGIE (BME)

- ▶ **21 051 éco-PTZ depuis 2012 - 20 k€ par logement**
- ▶ **9 765 logements sociaux** bénéficiaires d'un éco-PLS depuis 2012

- ▶ **34 Espaces Info Énergie / 14 PRIS ANAH**
- ▶ **21 plateformes** territoriales de la rénovation énergétique créées entre 2015 et 2018

MAÎTRES D'OUVRAGE

propriétaires, bailleurs sociaux, collectivités

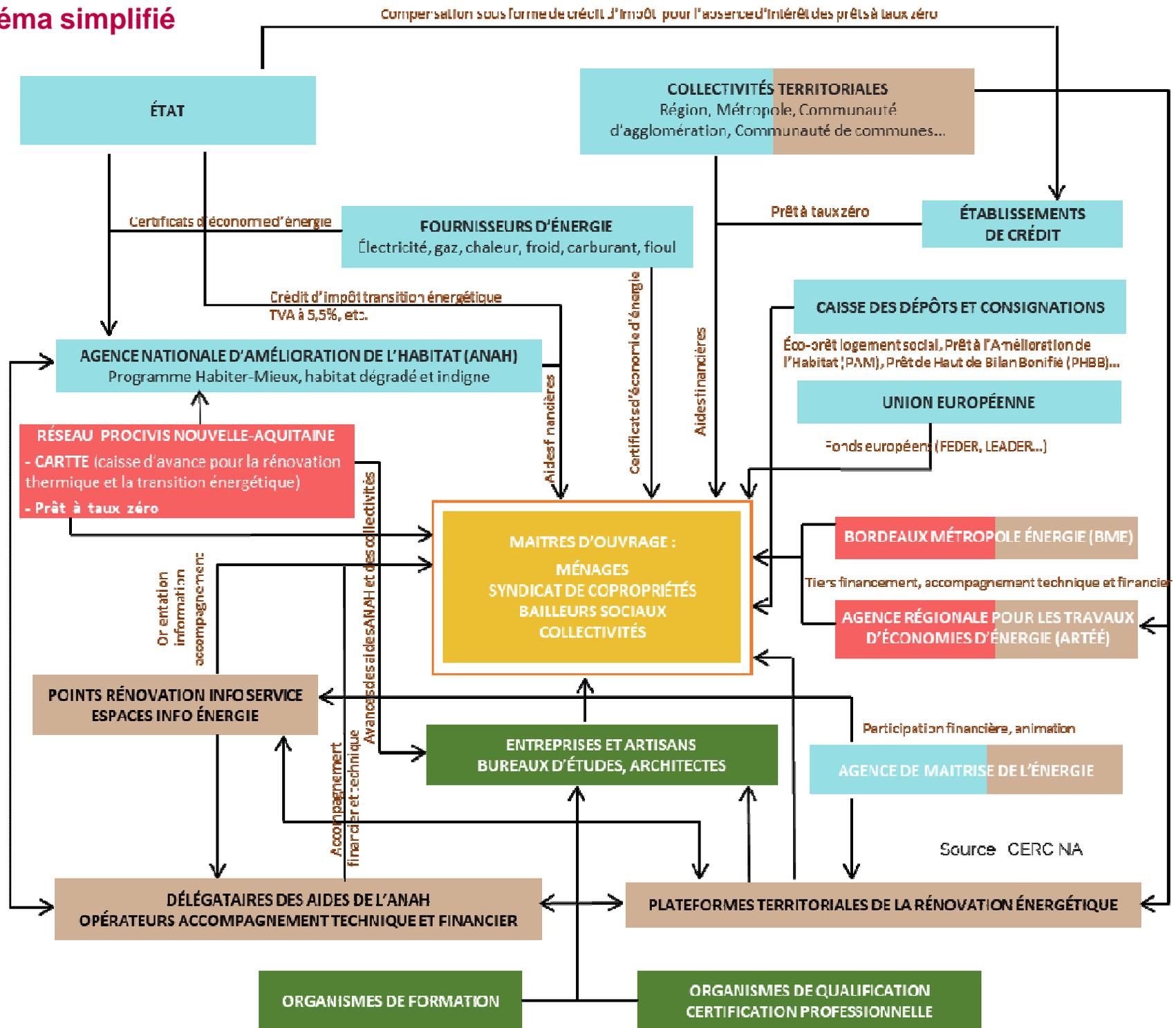
POINTS RÉNOVATION INFO SERVICE

PLATEFORMES TERRITORIALES
DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- ▶ **17 600 contacts** auprès des
Espaces Info Énergie en 2017



Schéma simplifié



► Des objectifs ambitieux non atteints

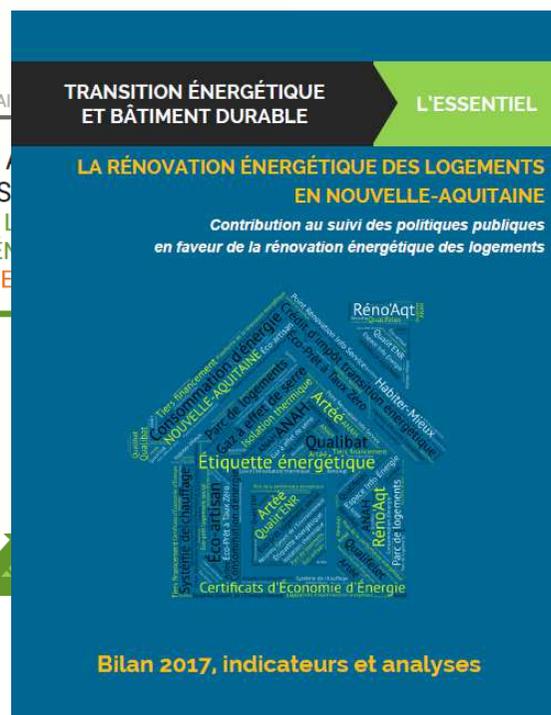
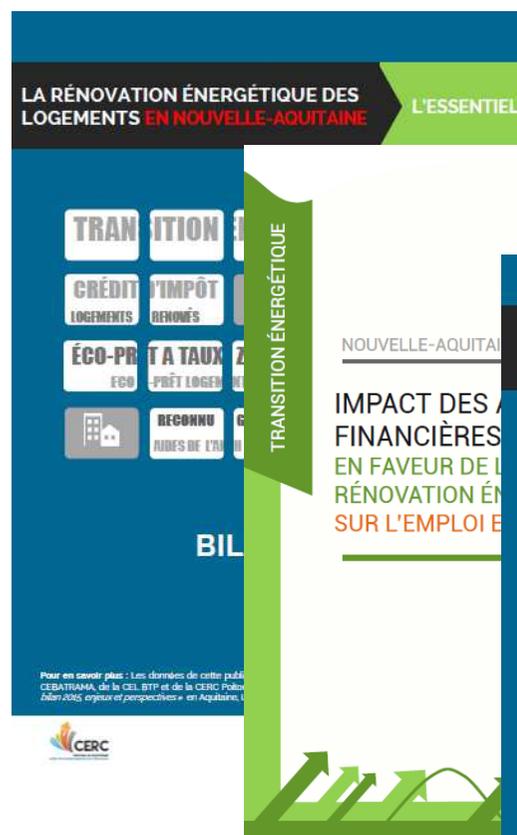


29%
atteint

Objectif annuel:
Rénovation
énergétique
performante de
36 400 logements
du parc privé

Retrouvez toutes les données dans la publication annuelle « La rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine »

www.cerc-na.fr



NOVEMBRE 2018

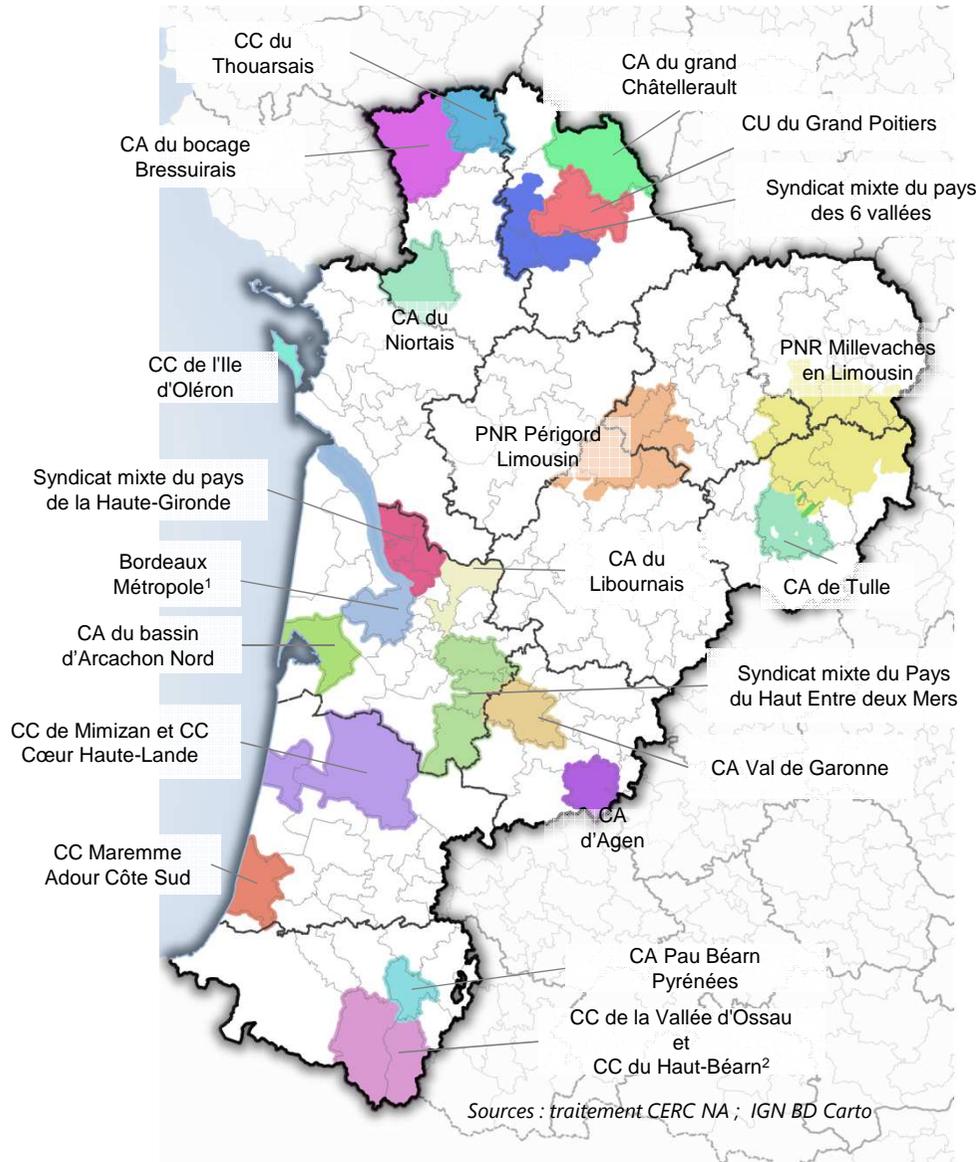
Journée de lancement de l'élaboration du PREE

Les plateformes territoriales de la rénovation énergétique de l'habitat (PTRE) en Nouvelle-Aquitaine

Mathieu JAMMOT

*Cellule Economique Régionale de la Construction
(CERC)*

Les plateformes territoriales de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine



▶ 21 plateformes



2,16 millions d'habitants soit 37% de la population couverte



1,26 million de logements soit 37% du parc

▶ Territoires diversifiés

▶ EPCI : principaux porteurs de projet

1 : en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)

2 : en partenariat avec le Parc National des Pyrénées

▶ Qu'est ce qu'une plateformes territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) ?

MISSIONS

- repérage, communication
- aide à la décision, ingénierie financière
- mobilisation des acteurs économiques et institutionnels

► Différents modèles en Nouvelle-Aquitaine

Plateforme « intégratrice »

Plateforme « facilitatrice »

Plateforme « délégatrice »

Plateforme « spécifique »

► Des objectifs quantitatifs... mais pas seulement

OBJECTIFS

- **5 700** logements accompagnés annuellement jusqu'aux travaux
- Des objectifs de **performance énergétique** pour certaines PTRE (12)



Des niveaux d'accompagnement variables et des expérimentations



Une montée en puissance observée

- **13 800** contacts annuellement
- **3 900** contacts débouchent sur un accompagnement personnalisé (hors copropriétés)
- **1 950 à 2 700** logements rénovés annuellement (hors copropriétés)

RÉSULTATS

► Les PTRE assurent aussi un rôle d'animation et de mobilisation des acteurs

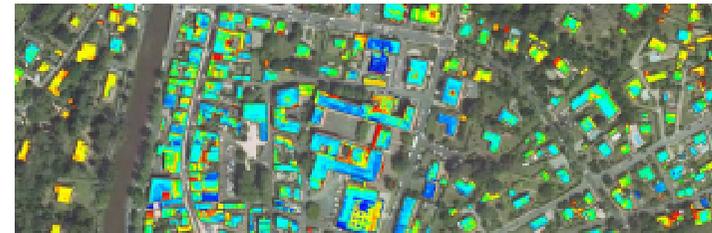
Repérage, communication et sensibilisation

Quelques exemples



« **Pop Up Réno** » : stand en grande surface de bricolage accompagné d'un book rénovation illustré

- CA du Niortais
- CC du Thouarsais
- CA du bocage Bressuirais



Thermographie aérienne

- PTRE CC Maremme Adour Côte Sud
- Bordeaux Métropole
- Grand Poitiers
- Grand Châtelleraut



Maison Éco'Mobile : circuit mensuel d'un véhicule aménagé autour de la thématique de l'habitat, - CA du bassin d'Arcachon Nord

► Les PTRE assurent aussi un rôle d'animation et de mobilisation des acteurs

Mobilisation des professionnels du bâtiment

Quelques exemples

Mobilisation des financements

Réunions d'information et de sensibilisation concernant les aides à la rénovation énergétique, à la rédaction des devis et factures...

Chartes d'engagement des entreprises : qualité de services, qualification, engagement moral de bonnes pratiques, orientation des particuliers vers les conseillers...
CA du Niortais ; CC du Thouarsais ; CA du bocage Bressuirais ; Grand Châtelleraut ; PNR Millevaches en Limousin

Divers partenariats avec le réseau bancaire : prêts bonifiés, prêt à taux zéro, communication sur la plateforme...
Bordeaux Métropole ; Grand Châtelleraut ; Grand Poitiers ; Syndicat mixte du pays des 6 vallées ; CC Ile d'Oléron

Convention de partenariat avec la Caisse d'Avance pour la Rénovation Thermique et la Transition Énergétique

**Et ailleurs, quelles dynamiques
pour accélérer la rénovation énergétique des
bâtiments ?**

Nicolas GARNIER

Délégué Général du réseau AMORCE



+ de 915
ADHÉRENTS



2/3

DE COLLECTIVITÉS

Conseils régionaux, conseils départementaux, syndicats, métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, communes...

Regroupant 60 millions d'habitants, repartis sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins)

1/3

DE PROFESSIONNELS

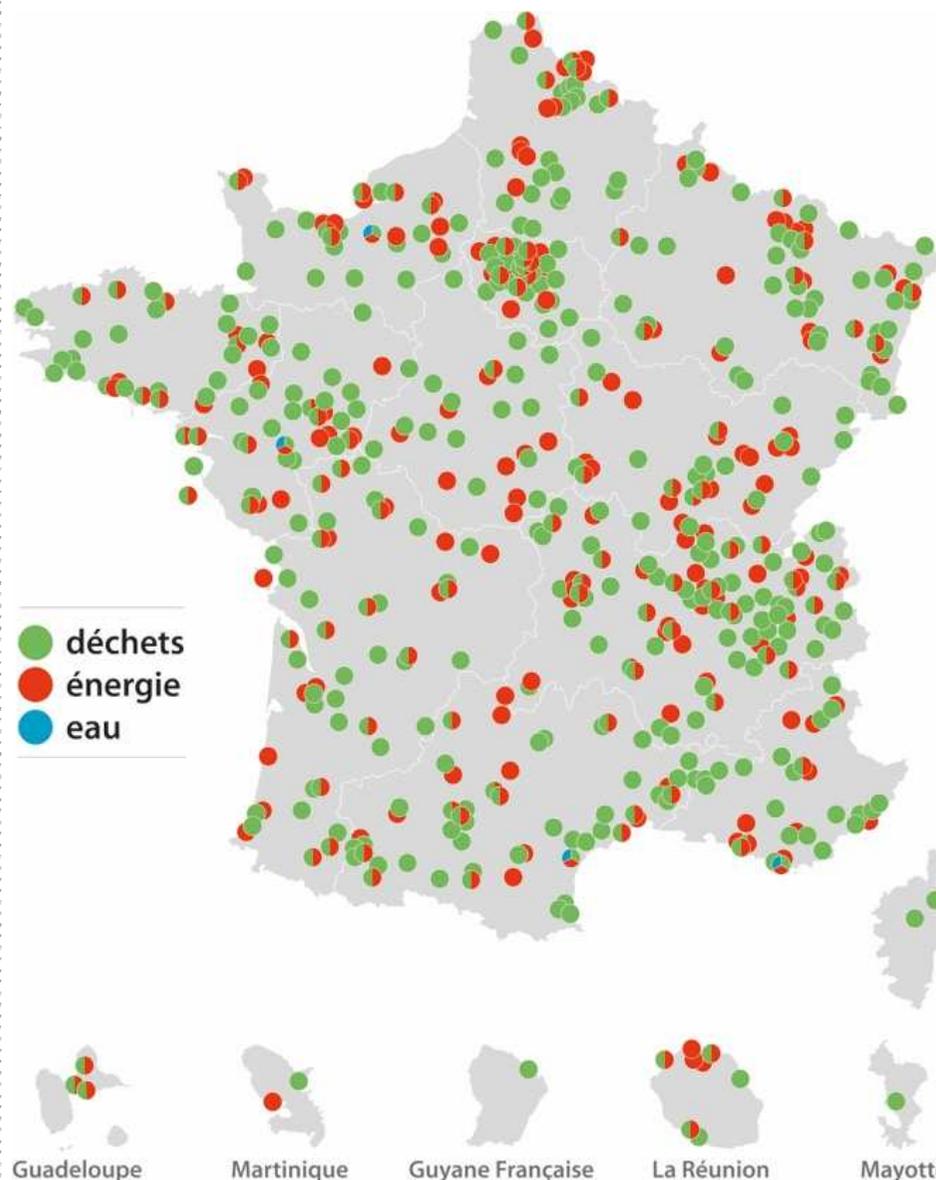
Associations et fédérations professionnelles, fabricants, fournisseurs, opérateurs, bureaux d'études, cabinets juridiques, organismes financiers...

Le nombre d'adhérents a doublé en 10 ans, suivant une progression annuelle de 10%

* au 01/05/17

CARTE DES ADHÉRENTS COLLECTIVITÉS

au 30/09/2018



LES COMPÉTENCES D'AMORCE

Grâce à ces compétences, AMORCE favorise l'économie circulaire, accompagne la transition énergétique et déploie la chaleur renouvelable dans les territoires. Depuis 2018, l'association a également pour ambition de refonder la politique territoriale de l'eau.



DÉCHETS

- Prévention
- Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)
- Collecte
- Recyclage
- Valorisation
- Stockage



ÉNERGIE

- Maîtrise de l'énergie
- Rénovation énergétique
- Lutte contre la précarité énergétique
- Distribution
- d'énergie
- Énergies renouvelables
- Réseaux de chaleur
- Planification énergie climat



EAU

- Préservation des ressources
- Production et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des
- eaux usées
- Gestion intégrée du pluvial
- Prévention des inondations



FONCTIONS
TRANSVERSES

- Planification
- Financement
- Montage de projets
- Montage juridique
- Fiscalité
- Concertation
- Communication



LES SERVICES ET OUTILS DÉDIÉS AUX ADHÉRENTS D'AMORCE

EXPERTISE

- Renseignements personnalisés :
- Publications et guides
- Magazine bimestriel
- Newsletter et veille juridique bimensuelles
- Interventions extérieures

RÉSEAU D'ÉCHANGES

- **Réunions** : groupes de travail ou d'échanges thématiques (déchets énergie, eau) et réseaux territoriaux (grandes agglomérations, syndicats, départements, régions)
- **Listes de discussions thématiques**
- **Manifestations** : 5 colloques et 1 congrès

UNE FORCE DE PROPOSITIONS

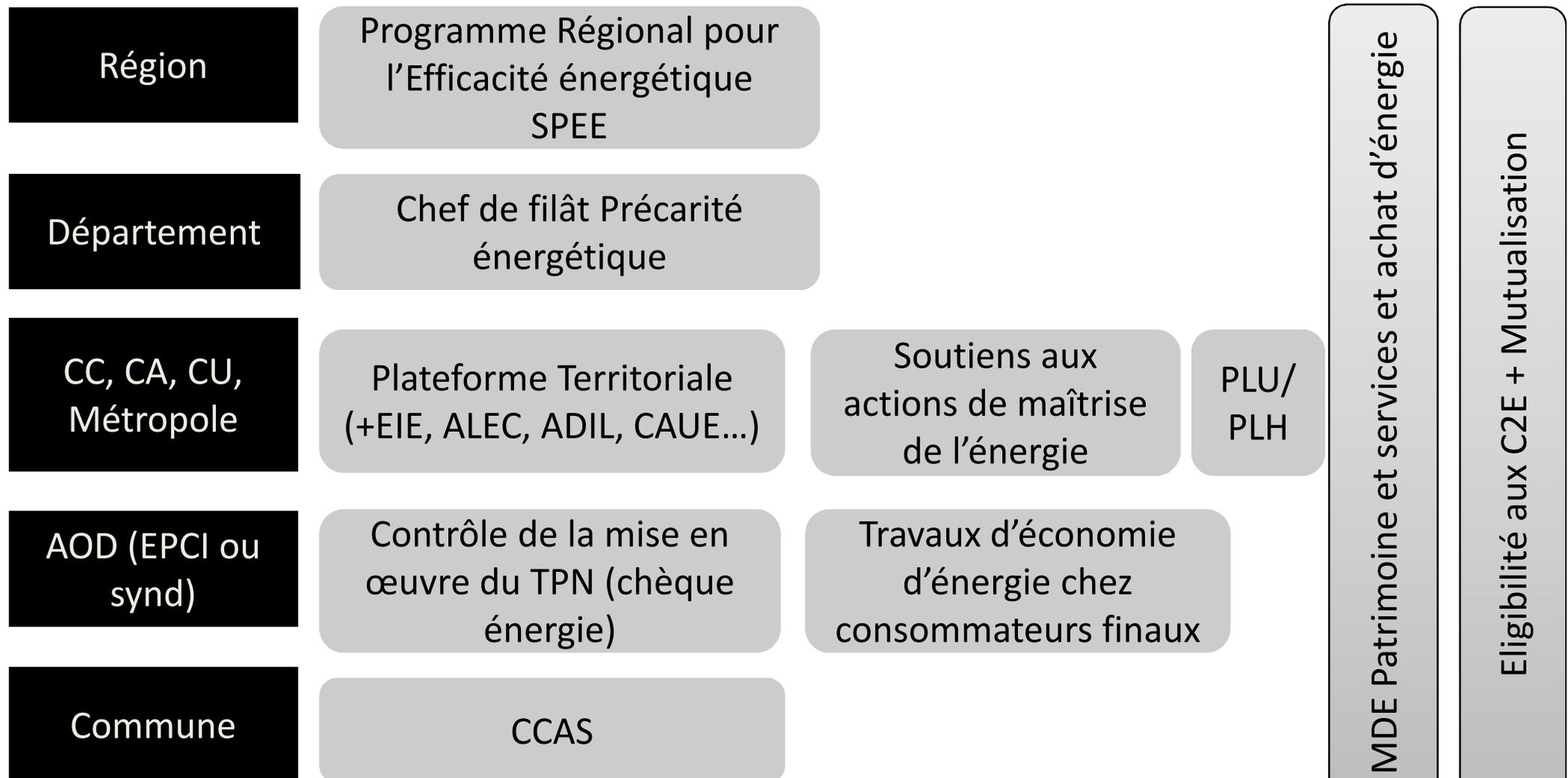
Les grandes victoires :

- Éligibilité des collectivités aux CEE
- Introduction d'un objectif de réduction de 15% de la précarité énergétique
- Fonds chaleur et TVA réduite Réseaux de chaleur
- Généralisation des Plans climat

Les grands combats :

- Une fiscalité écologique au service de la TE

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, QUI FAIT QUOI ?



PREE : CE QUE DIT LA LOI (ART 188 LTECV)

PROGRAMME RÉGIONAL DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

LOGEMENT

SPEE (Art22 LTECV)

- Réseaux de PTRE
- Mission d'accueil, d'information, de conseil gratuit et indépendant
- Structuration et mobilisation des pro

TERTIAIRE

Locaux privés à usage tertiaire

MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

FINANCEMENT (BANQUE, TIERS FINANCEMENT,...)

MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE SUIVI DES DONNÉES +
« PASSEPORT ÉNERGÉTIQUE »*

*non défini réglementairement parlant

PROGRAMME REGIONAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ART188)

- Cible : logement (propriétaires privés, bailleurs, locataires) et tertiaire
 1. Déploiement des plateformes Territoriale de la rénovation énergétique
 - + Actions de lutte contre la précarité énergétique
 1. Promouvoir la mise en réseau des PTRE en vue d'un guichet unique
 2. Définir un socle minimal en matière de conseil
 3. Réalisation d'un cahier des charges régionales du passeport énergétique
 4. Faire converger les actions publiques /privées en matière de formation pour mettre en pace un réseau suffisant d'acteurs professionnels
 5. Définir avec les PTRE les conditions d'appropriation des données énergétiques (+art179)
 - + Coordonner les aides publiques
 - + Encourager le développement d'outils financiers par le secteur bancaire
 - + Mettre en place un réseau de tiers financement.
- Le CR s'appuie sur les PTRE, l'ADEME, l'ANAH, ...et tous les autres acteurs

Mais...sans prescriptivité et sans moyens financier !

PANORAMA DE L'AVANCEMENT DES RÉGIONS

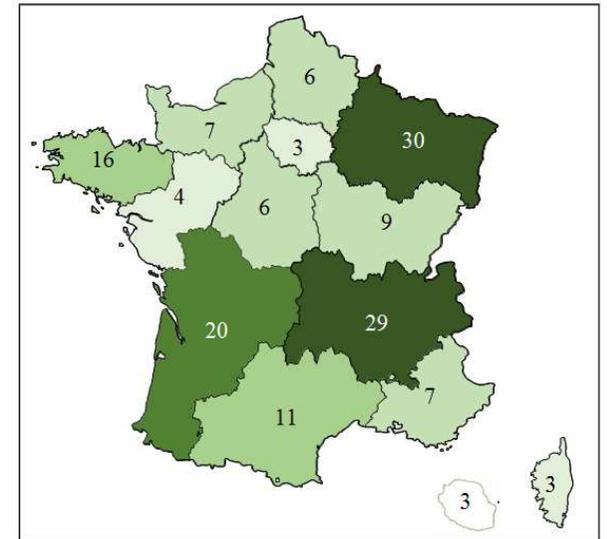
	PREE	SPPEH	Tertiaire	Profession° + Passeport	Financemei	Commentaire
Haut de France	En cours / réflexion	En cours / réflexion	Pas d'information	Pas d'information	En cours / réflexion	Protocole d'accord sur le PREE + cahier des charges en cours de rédaction SPPEH+ Régie picarde ?
Ile de France	Ne s'est pas saisi	En cours / réflexion	Pas d'information	Ne s'est pas saisi	En cours / réflexion	Rédaction d'une feuille de route SPPEH + Energie Positif pour les copro (SEM)
Normandie	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Déployé	Déployé	Dispositif régional eco chèque +réseau professionnel
Bretagne	Ne s'est pas saisi	En cours / réflexion	Pas d'information	En cours / réflexion	Pas d'information	2/3 de la région maillé par des plateformes + cahier des charges en cours
Centre val de Loire	Ne s'est pas saisi	Déployé	Pas d'information	En cours / réflexion	En cours / réflexion	Cahier des charges du SPPEH en cours d'élaboration
Pays de la Loire	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas de retour
Bourgogne FC	En cours / réflexion	En cours / réflexion	En cours / réflexion	Pas d'information	Déployé	Dispositif régional effilogis (subvention régionale)
AURA	Ne s'est pas saisi	En cours / réflexion	Pas d'information	Ne s'est pas saisi	En cours / réflexion	
Grand Est	Ne s'est pas saisi	En cours / réflexion	En cours / réflexion	Déployé	Déployé	Marque régionale OKTAVE (SEM) + rédaction d'une feuille de route SPPEH
Nouvelle Aquitaine	En cours / réflexion	Pas d'information	En cours / réflexion	En cours / réflexion	Déployé	Concertation lancée + Marque régionale ARTEE (SEM)
Occitanie	Pas d'information	Pas d'information	En cours / réflexion	Pas d'information	Pas d'information	
SUD	Pas d'information	En cours / réflexion	En cours / réflexion	Pas d'information	Ne s'est pas saisi	
Corse	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	

- Pas d'information
- Ne s'est pas saisi
- En cours / réflexion
- Déployé

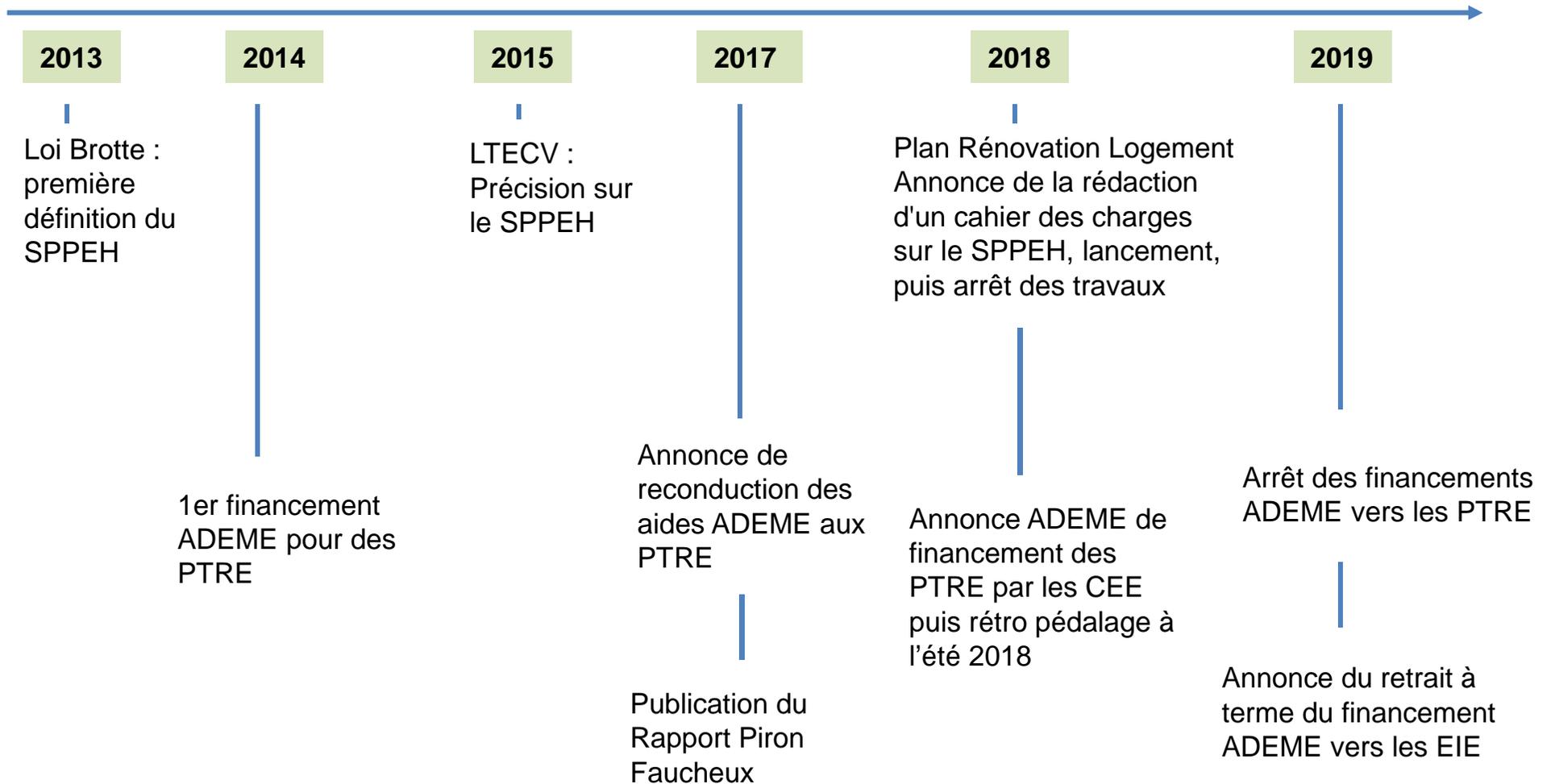
BILAN DU SPPEH (PTRE) : UN BILAN CONTRASTÉ

(ÉTUDE ADEME)

- L'objectif des PTRE -ADEME est d'expérimenter la massification : « *l'initiative PTRE doit permettre de **dégager des modèles** et des modalités d'actions **efficaces, reproductibles** et généralisables* »
- En 3 ans, **154 plateformes sur le territoire à fin 2017**
- **Budget moyen de fonctionnement : 100 et 150 kEUR / an**
- Une diversité de modèle (copro, rénovation très performante, animation des prof, accompagnement,...)
- 13700 ménages **effectivement accompagnés** / an –
- **Difficulté d'évaluer le passage à l'action (env 70%) et le niveau de réalisation : 6 850 projets de travaux/an maximum attribuables à l'action PTRE) Versus les 100 000 rénovations par an pour atteindre les 380 000 rénovations visées par le PREH (soit une contribution maximum des PTRE de 6,8%, après 3 ans de mise en service)**
- Bilan intermédiaire sur la lutte contre la précarité énergétique très faible



FINANCEMENT DES PTRE



Piste de financements : CEE, FEDER, CCE

VERS UNE REFONTE DU SPPEH ?

1. Susciter la demande : L'accès aux données de pilotage de consommation d'énergie dans l'habitat de leur territoire

- Aller au devant des ménages (sans attendre qu'ils se manifestent d'eux même) : en fonction des données disponibles sur les caractéristiques et l'état des logements, les consommations d'énergie (article 179) , les revenus des ménages,
- **Obtenir leurs coordonnées et identifier les publics-cibles** : leur proposer un RV, relancer en cas de non réponse et **avoir une démarche pro active**

2. Contrôler l'efficacité énergétique de l'habitat neuf et rénové

- En 2016, 5,1 millions de ménages en maisons individuelles ont réalisé des travaux sur des postes qui permettent d'embarquer la performance énergétique. Les pouvoirs publics doivent se donner les moyens de vérifier que la réglementation est respectée (Travaux embarqués, RT globale ou RT dans l'existant)
- Dans le neuf, la RT 2012 va devenir la réglementation environnementale

VERS UNE REFONTE DU SPPEH ?

3. Garantir une information neutre et indépendante

- Achever le réseau d'information et d'accompagnement
- Conventionner avec les entreprises de téléprospection et autres offreurs de service sur la base d'une charte de déontologie et de bonnes pratiques, informant systématiquement de l'existence de plateformes indépendantes

4. La mobilisation des acteurs économiques du bâtiments et des banques

- Proposer une offre de financement adaptée (adossée aux banques, SEM ou régie)
- Structurer les acteurs autour d'un guichet unique
- **Point d'attention** : la téléprospection des entreprises liées au CEE pourrait être encadrée dans le cadre du SPPEH
 - Mention du numéro unique FAIRE à chaque démarchage
 - Charte

VERS UNE REFONTE DU SPPEH ?

5. Renforcer les actions systématiques contre la précarité énergétique

- Systématiser le repérage de ménages en facilitant le croisement de données socio techniques
 - Réaliser gratuitement des diagnostic énergétique
 - Proposer des solutions de travaux standardisées co financés assurant un reste à charge limité pour l'occupant (propriétaire ou locataire)
 - Massification des travaux et appel à projet territorial pour faire baisser les prix des
- => Expérimentation des pactes territoriaux de lutte contre la précarité énergétique (Programme C2E 2019 – 2021)





VERS UNE CONTRIBUTION CLIMAT ÉNERGIE ?

- Depuis 2005 amendements visant à affecter une part de la « TIPP » à la mise en œuvre des PCET et des SRADDET
- Adoptée en 2013, la Contribution Climat Énergie, ou taxe carbone, fixe un prix à la tonne de CO2 qui augmente d'une année sur l'autre. Action d'AMORCE pour revendiquer l'affectation d'une part de la CCE à la mise en œuvre des PCAET
- PLF 2017 puis PLF 2018 : vote au sénat rejet à l'Assemblée (de qq voix)
- La contestation des Gilets Jaunes a conduit à geler la hausse prévue pour 2019.
- A l'ouverture des assises de l'énergie, le MTES De Rugy a évoqué une meilleure affectation de la taxe de carbone. Il a aussi partagé la réflexion de l'exécutif qui envisage de rémunérer, **dans le cadre d'un plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), les collectivités qui engagent des politiques de baisse des émissions de gaz à effet de serre.**



VERS UNE CONTRIBUTION CLIMAT ÉNERGIE ?

- Modalité d'application de la CCE :
 - une CCE plus juste payée par toutes les activités émissives de GES
 - une CCE adaptable pour tenir compte de l'évolution des prix de marchés
 - Une CCE solidaire et protectrice recette finançant des mesures de compensation sociale pour les modestes et les captifs et des mesures de d'accompagnement au niveau territoriale
 - Une CCE redistributrice dont la recette sert majoritairement la cause pour laquelle elle a été créé et assurant l'accompagnement des français ou plus près de leurs préoccupations à hauteur de 10€/hab pour les EPCI, 5€/hab pour les Régions pour la mise en œuvre de PCAET et SRADDET





Nicolas Garnier
Délégué général

ngarnier@amorce.asso.fr

Tél. : 04 72 74 09 77

Journée de lancement de l'élaboration du PREE

Françoise COUTANT

*Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine
en charge du climat et de la transition énergétique*